

# REPUBLIQUE DU CONGO

*Unité\*Travail\*Progrès*

## MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PÊCHE

### PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE COMMERCIALE UNITE NATIONALE DE COORDINATION DU PROJET

Contrat n° 063/PDAC-2019



## ÉTAT DES LIEUX DU DIALOGUE PUBLIC PRIVÉ DU SECTEUR AGRICOLE



CONSULTANT NATIONAL :Parisse AKOUANGO, PhD en Sciences agricoles

Professeur Titulaire des Universités /CAMES

Avril, 2019

## TABLE DE MATIERES

REMERCIEMENTS .....	3
RESUME .....	4
SIGLES ET ABBREVIATIONS.....	5
LISTE DES TABLEAUX.....	5
DOCUMENTS PHOTOGRAPHIQUES.....	5
<b>1.INTRODUCTION .....</b>	<b>6</b>
<b>2.CONTENU DE QUELQUES CONCEPTS UTILES.....</b>	<b>7</b>
<b>3.OBJECTIFS DE L'ETUDE.....</b>	<b>8</b>
<b>4.METHODOLOGIE DE L'ENQUETE.....</b>	<b>9</b>
4.1 Lieu et chronogramme des activités.....	10
4.2 Attendus et cadre de travail .....	10
4.3. Collecte des données .....	10
4.3.1 Outils de collecte des données .....	10
4.3.2. Critères d'inclusion.....	10
4.3.3. Echantillon de l'enquête.....	11
4.3.4. Entretiens menés.....	12
<b>5.RESULTATS.....</b>	<b>18</b>
<b>5.1. Etat des lieux du dialogue public-privé agricole.....</b>	<b>18</b>
5.1.1 Existence ou la non existence du dialogue public privé agricole.....	18
5.1.2.Entraves au dialogue public privé agricole.....	21
5.1.3. Analyse de l'état des lieux et entraves du dialogue public privé du secteur agricole....	23
<b>5.2. Stratégies-opérationnalisation du dialogue public privé agricole.....</b>	<b>28</b>
5.2.1. Processus du dialogue public privé agricole.....	29
5.2.2. Mode opératoire du dialogue et instruments utilisés.....	30
<b>5.3. Création des plateformes agricoles.....</b>	<b>36</b>
5.3.1 Identification des filières agricoles.....	36
5.3.2. Organisation des plateformes agricoles.....	41
5.3.3. Mécanismes de financement des plateformes agricoles.....	42
<b>5.4. Mode opératoire des plateformes agricoles.....</b>	<b>42</b>
5.4.1. Principaux outils de fonctionnement d'une plateforme.....	43
5.4.2. Processus de mise en place d'une plateforme.....	44
5.5. Potentiels freins des plateformes agricoles.....	45
<b>6.RECOMMANDATIONS.....</b>	<b>46</b>

<b>7.CONCLUSION</b> .....	47
---------------------------	----

<b>Annexes</b> .....	48
----------------------	----

## **REMERCIEMENTS**

Les travaux présentés dans ce rapport ont été effectués à la demande du Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture Commerciale, en sigle PDAC. Je remercie Monsieur Isidore ONDOKI, Coordonnateur national du PDAC et tous ses collaborateurs de m'avoir fait confiance en me faisant bénéficier ce contrat sur l'étude d'état des lieux du dialogue public privé dans le secteur agricole en République du Congo.

Je tiens tout particulièrement à remercier Messieurs Sylvestre BOUDZOUMOU et Sosthène MAYOUKOU, respectivement responsable de renforcements des capacités et des reformes et responsable de la composante1, pour leurs contributions multiformes dans la réussite de cette consultation. Je les remercie tous pour les nombreuses discussions concernant l'appropriation des termes de référence et la substance du travail présenté dans ce document et de leur soutien ; qu'ils trouvent ici ma profonde reconnaissance.

Mes remerciements vont aussi à l'endroit de mesdames BOLEMAS Marie Martial, LONGO MBENGO Marie Julienne et ONGOLY Solange, messieurs GANONGO Georges, NZONZA Urbain, DAMBA Jeannin et ODZOLA Christian Benjamin pour cette collaboration professionnelle fructueuse qui a conduit à la perfection de ce document ;qu'ils tous ici trouvent ici ma profonde gratitude.

La réalisation de ce travail et la rédaction de ce document ont nécessité beaucoup d'efforts tant de ma part que des personnes enquêtées qui ont pris le temps de collaborer lors des entretiens ; qu'elles trouvent ici l'expression de ma profonde gratitude. Je lance un clin d'œil amical à tous ceux qui ont su supporter mes humeurs parfois agacées. Je pense tout particulièrement à mes collègues universitaires qui ont également participé sous multiformes à la réussite de cette enquête. Tout simplement merci à ma petite famille pour leur affection rendant haut mon moral tous les jours.

## RESUME

La présente étude avait pour objectif de faire un état des lieux du dialogue public privé du secteur agricole, esquisser dans le cadre organisationnel et fonctionnel le type des relations entre l'Etat et le privé pour parvenir aux actions concrètes conduisant à un dialogue de développement durable du secteur agricole et enfin proposer un mode opératoire pour le fonctionnement des plates formes identifiées. La méthode utilisée a été l'enquête qualitative basée sur les entretiens semi directifs. La question se posait sur l'existence ou la non existence d'un dialogue public privé dans le secteur agricole en République du Congo et quelles en sont les possibles entraves. L'enquête a intéressé les administrations publiques et les acteurs privés constituant un échantillon au hasard raisonné dans les cinq (5) antennes agricoles du Congo. La majorité des enquêtés indiquent la non existence du dialogue public privé dans le secteur agricole. Les entraves sont diverses dont la plus pressante est la non vulgarisation des textes pris à cet effet. Certains producteurs fustigent l'abandon de l'Etat vis avis du secteur privé agricole. En discutant avec les administrations publiques et les acteurs privés lors de l'enquête qualitative, il se dégage l'intérêt des plateformes par filière mais sur deux approches. La première est celle- des plateformes possédant des représentants de l'administration et des producteurs, -les plateformes gérées à 100 % par les acteurs directement impliqués dans la filière agricole. La majorité des personnes ressources rencontrés plaident en faveur de la 1<sup>ère</sup> approche où les acteurs du secteur public joueraient le rôle de facilitateur (point de vue du focus group) ou occuperaient la fonction d'animateur principal dans le bureau de la plateforme (des chefs des secteurs agricoles). Il se dégage des avis de toutes les parties prenantes une urgence nationale d'organisation du dialogue public privé agricole en République du Congo. Ils souhaitent que le dialogue soit organisé par étape tels que le dialogue public-public ; le dialogue privé-privé et enfin le dialogue public-privé. La majorité souhaiterait un dialogue qui part du bas vers le haut. Les cris de cœur des acteurs privés et les administrations publiques, et surtout avec la règle de « *Pas de marché, pas de filière ; Pas de producteur, pas de plateforme* », sont retenues les plateformes filières agricoles suivantes par ordre de priorité : Manioc ; maïs ; aviculture ; soja ; banane plantain ; aliment de bétail ; arachide ; maraichage ; gros et petit bétail ; pêches ; café-cacao ; palmier à huile ; igname et pomme de terre ; haricot ; oignon et riz ; le porc. La majorité souhaite de procéder par une phase pilote dans la mise en place des plateformes. Le PDAC, placé sous le MAEP qui a lancé cette étude de consultation sur le dialogue public privé du secteur agricole a montré cette volonté de l'Etat de reconnaître la place des « producteurs » privés agricoles comme acteurs incontestables dans le boost de l'économie nationale et sa diversité.

## **SIGLES ET ABREVIATIONS**

DPP : Dialogue Public Privé

PND : Plan National pour le Développement

PNDA : Plan National pour le Développement Agricole

MAEP : Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche

PADEF : Projet d'Appui au Développement des Filières Agricoles

PADE : Projet d'Appui à la Diversification de l'Economie

PDAC : Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture Commerciale

UNCP : Unité Nationale pour la Coordination des Projets

MEIPP : Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Portefeuille Public

MPIFD : Ministère de la Promotion et de l'Intégration de la Femme au Développement

MPMEASI : Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Artisanat et du Secteur Industriel

DPPA : Dialogue Public Privé Agricole

PAM : Programme Alimentaire Mondial

## **LISTE DES TABLEAUX**

Tableau	1 :	Zone
d'intervention.....		11
Tableau 2 : Points de vue des administrations publiques sur le dialogue public privé		
.....		19
Tableau 3 : Points de vue des acteurs privés sur le dialogue public privé agricole.....		20
Tableau 4 : Entraves au dialogue public privé agricole selon les administrations publiques.....		21
Tableau 5 : Entraves au dialogue public privé agricole selon les acteurs privés		
.....		22
Tableau 6 : Instances opérationnelles du dialogue public privé agricole national.....		33
Tableau 7 : Instances opérationnelles du dialogue public privé agricole national.....		34
Tableau 8 : Résumé du Processus du dialogue public-privé agricole au niveau départemental.....		35
Tableau 9 : Filières agricoles identifiées.....		36

## **LISTE DES DOCUMENTS PHOTOGRAPHIQUES**

Document 1 : Focus group avec les producteurs de Ouesso.....	13
Document 2 : Entretien collectif avec les chefs de secteurs agricoles de Brazzaville.....	13

Document 3 : Entretien semi directif avec les Directeurs départementaux à Brazzaville.....	14
Document 4 : Focus group avec les producteurs et chef d'entreprise à Ngo.....	14
Document 5 : Entretien individuel semi directif avec un chef d'entreprise agricole.....	15
Document 6 : Entretien collectif avec les producteurs agricoles de Brazzaville.....	15
Document 7 : Producteurs après entretien collectif et individuel à Sibiti.....	16
Document 8 : Entretien avec un producteur.....	16
Document 9 : Maraîchers de la ceinture de Talangaï en activité .....	17
Document 10 : Focus group avec quelques producteurs agricoles de Tié-tié.....	17

## **1. INTRODUCTION**

Parmi les Objectifs du Développement Durable des Nations Unies inclus dans le Plan National de Développement du Gouvernement de la République du Congo, figurent deux qui sont phares en termes du développement de l'agriculture. Il s'agit de- l'Eradication de la pauvreté et la faim et- la Sécurité alimentaire et agriculture durable. Ce qui prouve la volonté de l'Etat congolais dans la recherche des solutions pouvant améliorer les performances agricoles et nourrir sa population.

En date du 27 août 2018, un décret présidentiel est pris en conseil des ministres sous le n° 2018-346, portant création, attributions et organisation du Comité National de Concertation entre le secteur privé et les administrations publiques. Ce Comité National de Concertation est placé sous l'autorité du Premier Ministre, Chef du Gouvernement. Du chapitre 3 dudit Décret, dans son article 13, il est mentionné que les comités techniques assurent la concertation par branche d'activités entre le secteur privé et les administrations publiques. Parmi ces branches d'activités en figure le secteur agricole. Aussi le Programme National de Développement du Gouvernement de la République a consacré le développement de l'agriculture parmi les priorités des priorités dans son action pour la diversification de l'économie nationale. Ainsi , dans cette dynamique se decline le Programme National de Développement (PND), le Programme National de Développement Agricole( PNDA), le Programme Agricole pour la Diversification de l'Economie( PADE) et le Projet d'Appui au Développement des Filières( PADEF). L'Etat a poursuivi son action en créant le Projet d'Appui à l'Agriculture Commerciale (PDAC), qui s'est engagé à améliorer la productivité des agriculteurs et l'accès aux marchés des groupes de producteurs, petites et moyennes entreprises agroindustrielles dans les zones sélectionnées afin d'apporter une réponse plausible et efficace en cas de crise ou de situation d'urgence répondant aux critères d'admissibilité. Prenons à titre d'exemple les besoins alimentaires des cantines scolaires et universitaires, il n'est pas toujours aisé d'attendre les barges de céréales de l'extérieur.

La mise en place des plateformes de dialogue public privé sectoriel est prévue dans l'Accord de financement relatif au PDAC, afin de faire participer le secteur privé aux réformes sectorielles pouvant contribuer au développement de l'agriculture commerciale. Selon la Banque mondiale, dans son rapport n° PAD2316, il est mentionné plusieurs constats dont quatre intéressent directement la présente étude qui sont : **-le secteur privé congolais est très fragmenté.** Le dialogue public-privé visant à favoriser l'instauration d'un climat favorable au développement des entreprises est limité, voire inexistant. La contribution du secteur privé à la croissance est limitée, comme le reflètent les niveaux d'investissements privés (à l'exclusion des investissements pétroliers) qui ne représentent que 5 % du PIB (contre 14 % en moyenne pour l'Afrique subsaharienne et 25 % pour l'Asie) ; **-tous les segments de la chaîne de valeur agricole sont sous-développés et fragmentés.** La production agricole utilise un modèle rudimentaire, inefficace et à faible rendement, ce qui rend les coûts unitaires de production beaucoup plus élevés que ceux des denrées importées; **-de multiples facteurs entravent la production agricole commerciale.** La compétitivité des productions locales est limitée par certains obstacles législatifs et de gouvernance propres au secteur (politique sur les semences, accès aux terres, politique de sécurité sanitaire des aliments, taxes et procédures d'enregistrement pour les coopératives). D'autres facteurs incluent : -la faiblesse des organisations de producteurs ; - l'absence de services de vulgarisation agricole et de services vétérinaires - les ressources obsolètes de la recherche développement -les prix élevés des facteurs de production agricole;-**de nombreux petits exploitants agricoles s'engagent sans succès dans des chaînes de valeur agricoles exigeantes au plan commercial.** Ces producteurs se trouvent dans de petites exploitations agricoles situées à l'extérieur des villes.Certains travaillent en groupe, mais sont souvent évincés des marchés à plus forte valeur ajoutée en raison des coûts unitaires élevés de la production, de mauvaises infrastructures et d'un accès limité au crédit et à l'assistance technique.

En dépit de tout ce qui précède, l'état des lieux du dialogue public privé du secteur agricole s'avère donc nécessaire pour permettre aux deux parties prenantes de discuter, échanger et trouver des solutions idoines pour que l'agriculture congolaise se développe et arrive à nourrir les congolais et se lance réellement dans la compétition et la commercialisation. Telle est la motivation du PDAC d'avoir demandé cette étude lui permettant de comprendre le mode opératoire pour la mise en place d'un dialogue public privé du secteur agricole.

## **2. CONTENU DE QUELQUES CONCEPTS UTILES**

**Le Dialogue :** est un partenariat défini comme «la coopération et la collaboration » entre deux parties prenantes, dans le cadre d'une action menée conjointement et de façon coordonnée à la

poursuite d'un objectif commun. Cela implique l'instauration d'une relation dans le cadre de laquelle toutes les parties prenantes contribuent au produit final et à l'accomplissement des objectifs fixés, et non pas seulement une relation de caractère financier ». Il s'agit d'un cadre de concertation où les efforts des deux parties sont conjugués après consensus pour atteindre un objectif commun. Le Dialogue est une approche collaborative et en même temps une mutuelle de deux parties prenantes.

**Le Secteur privé :** basé sur des capitaux privés, il comprend les entreprises ou sociétés commerciales, les individualistes chevronnés, les groupements ou associations quels que soient leur taille, leur régime de propriété et leur structure. Il est présent dans tous les secteurs de l'alimentation, de l'agriculture, de la foresterie, et des pêcheries, de la production à la consommation, y compris les services associés tels que le financement, l'investissement, l'assurance, le marketing et le commerce.

**Le Secteur public :** basé sur des capitaux de l'Etat, il comprend les entreprises ou sociétés commerciales, les groupements ou associations quels que soient leur taille, leur régime de propriété et leur structure. Il est présent dans tous les secteurs de l'alimentation, de l'agriculture, de la foresterie, et des pêcheries, de la production à la consommation, y compris les services associés tels que le financement, l'investissement, l'assurance, le marketing et le commerce ; le public c'est l'Etat.

**Le partenariat :** sert à engager une action collective sur la base d'objectifs communs. Son but est de faire plus ensemble qu'il ne serait possible de faire seul et d'améliorer l'efficacité des résultats. Plusieurs partenariats reposent sur la création d'instances de dialogue et d'échange d'informations entre les diverses parties intéressées des secteurs public et privé au niveau national. D'autres vont beaucoup plus loin en adoptant une approche de concertation public privé pour l'élaboration des politiques et la mise en œuvre.

**La Plateforme :** est un espace ou ensemble d'idées constituant la base d'un programme qui est soutenu par l'ensemble des parties prenantes pour défendre un intérêt commun ou résoudre un problème.

**Le Dialogue Public-Privé Agricole (DPPA) :** est un mécanisme de collaboration structuré visant à rassembler dans le secteur agricole tous les acteurs, de manière équilibrée et inclusive, afin d'évaluer, de hiérarchiser et de produire des résultats durables.

**Le Producteur :** dans cette étude, il représente tout acteur exerçant sur toute la chaîne de valeur, c'est-à-dire l'ensemble de tous ceux qui prêtent tous les services agricoles d'une filière agricole.

### **3. OBJECTIFS DE L'ETUDE**

L'objectif de la consultation est de permettre au Projet d'appui au Développement de l'Agriculture Commerciale à comprendre le mode opératoire pour la mise en place d'un dialogue public-privé sectoriel, plus précisément dans le secteur agricole.

De manière spécifique, en partant des termes de référence et des propositions faites il s'agit de :

-faire un état des lieux du dialogue public privé du secteur agricole en s'appuyant sur les grandes orientations du PND, ensuite des directives du PNDA et enfin sur le développement des filières engagée par le PADEF et les études de menées par le PADE et en apprécier les avancées et les faiblesses ;

-déterminer les entraves multidimensionnelles au dialogue public-privé du secteur agricole.

- esquisser dans le cadre organisationnel et fonctionnel le type des relations entre l'Etat et le privé pour parvenir aux actions concrètes conduisant à un dialogue de développement durable du secteur agricole ;

-proposer des plateformes départementales et nationales enracinées sur des filières végétales et animales identifiées et priorisées dans les bassins de productions, susceptibles dans la commercialisation à partir des consultations menées auprès de toutes les parties prenantes comme l'exige le développement durable ;

-enfin, il sera question de proposer un mode d'opérationnalisation dans l'organisation et le fonctionnement des plateformes créées et priorisées pour l'amélioration de la productivité et le boost réel de l'agriculture commerciale dans le cadre de la diversification de l'économie nationale.

### **4. METHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE**

La méthodologie adoptée dans la présente étude est déclinée dans la stratégie qui consiste à- *Définir les attendus et le cadre de travail, - Recueillir les informations par les méthodes de l'enquête qualitative, - Analyser et interpréter les résultats et enfin-Faire des propositions concrètes.*

#### **4.1. Lieu et chronogramme des activités**

L'étude s'est déroulée sur toutes les cinq (5) zones agricoles de la République du Congo pour une durée de 30 jours, allant du 25 mars au 25 avril 2019 ayant des activités réparties comme suit :

- 6 jours : appropriation des termes de référence et recherche documentaire ;
- 10 jours : rencontres, entretiens et visites de terrain ;
- 6 jours : rédaction du rapport provisoire ;
- 4 jours : prise en compte des commentaires et amendements de l'UNCP ;
- 4 jours : production du rapport final et fin de la consultation

#### **4.2. Attendus et cadre de travail**

Les attendus de ce travail s'inscrivent dans le contexte des termes de référence qui se résument de proposer une meilleure approche d'organisation du dialogue public-privé dans le secteur agricole et la mise en place des plateformes agricoles durables avec des modes d'opérationnalisation proposés dans l'esprit de la durabilité et l'efficacité en se basant sur l'approche filière agricole. En se référant aux attributions et organisation du Comité National de Concertation entre le secteur privé et les administrations publiques y compris les missions assignées par ses Comités techniques, n'est-il pas tout à fait important de procéder tout au moins, à un état des lieux de Concertation entre le secteur privé et les administrations publiques, surtout en ce qui concerne la présente mission, dans le secteur agricole ? Ne serait-il pas important de connaître les actions qui ont été menées, les problèmes spécifiques à chaque branche d'activités rencontrées ? les palliatifs dans le cadre de la mise en œuvre des délibérations adoptées en relation avec chaque branche d'activités ? lesquelles sont ces branches d'activités ? et dans le domaine agricole quelles ont été les actions ? et les résultats ?

**C'est ainsi dans cette logique, en relation avec les objectifs spécifiques assignées et les résultats attendus de la présente étude que l'accent est mis sur l'existence ou la non existence d'un dialogue public privé dans le secteur agricole et quelles en sont les possibles entraves.**

Dans le cas où le dialogue public privé existe, ses actions feront l'objet d'un état des lieux pour permettre de déterminer les tenants et les aboutissants afin d'en améliorer les performances. Au cas contraire, la mission s'étendra à esquisser des solutions d'ordre

organisationnel, fonctionnel pouvant conduire au dialogue public privé permanent durable dans le secteur agricole.

### 4.3. Collecte des données

#### 4.3.1. Outils de collecte des données

Les blocs notes, les stylos, la montre, le dictaphone, le cadre, le téléphone, l'appareil photo, l'internet, l'ordinateur, le dialogue, le Guide d'entretien, les observations, les questions de départ, des relances ouverts et fermés, la documentation, les personnes ressources, les entretiens individuels et collectifs semi directifs, les moyens financiers et roulants, les aide-enquêteurs sont des outils de collecte des données qui ont servi à cette étude.

#### 4.3.2. Critères d'inclusion

Les critères d'inclusion retenus dans la présente étude ont été -le critère géographique ; -le critère technique, c'est à dire l'activité agricole ; et enfin-le critère présence lors de l'enquête.

#### 4.3.3. Zone d'intervention de l'enquête

Pour ce travail la zone d'intervention de l'étude a couvert les cinq(5) antennes agricoles. Le PDAC a mis à notre possession un fichier des agriculteurs qui nous a permis de tirer un échantillon au hasard raisonné en tenant compte des antennes agricoles du pays. Le but d'une enquête qualitative est d'identifier les différentes attitudes existantes au sein de la population étudiée et de les comprendre ; la représentation statistique n'est pas nécessaire. Toutes les cinq (5) antennes agricoles du pays ont donc été concernées par cette étude ;La ville de Brazzaville étant considérée dans la présente étude comme une antenne spéciale d'où son nombre élevé des enquêtés.

**Tableau1 : Zone d'intervention de l'enquête**

<i>Critère géographique / Critère technique</i>	<b>Pointe- noire</b>	<b>Nkayi /Sibiti</b>	<b>Pool</b>	<b>Ngo</b>	<b>Ouessou</b>	<b>Brazzaville/ Ile Mbamou</b>
PADE/PADEF/PAM						3
Chambre agriculture	1	-	-	-	-	1
Syndicats patronaux		-	-	-	-	1
Groupement et Associations	4	3	1	2	2	5
ONG appui agricoles			1	3	2	2
Directions générales et départementales	1	3	1	3	1	3

Entreprises agricoles	3		1	3		3
Producteurs individualistes	1	2	1	3	2	4
Chefs des secteurs agricoles	3	2	2	3	2	5 et 1 Mbamou
MPMEASI						1
MEIPP	-	-	-	-	-	2
MAEP	-	-	-	-	-	1
MPIFD						1
<b>Total Enquêtés= 89 personnes</b>	<b>13</b>	<b>10</b>	<b>7</b>	<b>17</b>	<b>9</b>	<b>33</b>

MAEP-Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ; MEIPP-Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Portefeuille Public ; MPMEA-Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de l'Artisanat ; MPIFD- Ministère de la Promotion et de l'intégration de la Femme au Développement

#### 4.3.4. Entretiens menés

La méthode utilisée est celle admise par le Développement durable, c'est-à-dire une participation effective et active de toutes les parties prenantes basée sur les méthodes de l'enquête qualitative (*Les enquêtes qualitatives en agriculture/collection méthodes et outils, de la conception à l'analyse des résultats* ([www.ideole.fr](http://www.ideole.fr), 2012, Paris Bercy France, 95p). Il s'agit de l'enquête qualitative ou nous visons à susciter les représentations sociales, les freins et les attitudes des producteurs et des organisations agricoles publiques et privées, les administrations publiques en charge des questions agricoles, les Organisations non gouvernementales et les Groupements d'appui au développement du secteur agricole nationaux et départementaux. Il s'agit de recueillir les informations par les méthodes de l'enquête qualitative. Les données sont à cet effet collectées au cours de cette consultation et ont fait l'objet d'un traitement puis d'une analyse suivie des propositions.

Des entretiens collectifs semi-directifs ont été menés chez les chefs de secteur agricole (élevage, agriculture, pêche) et certains producteurs. Par contre les entretiens individuels semi-structurés ont concerné les directeurs départementaux, le patronat, les chefs de projets agricoles, les représentants des ONG et associations et les représentants des ministères en charge de la question. Au total quatre-vingt-Neuf (89) personnes ont été enquêtées. Les listes des personnes contactées sont en annexe. Afin de bien mener les enquêtes, un Guide d'entretien a été élaboré avec des questions de départ et des questions de relance, des questions fermées et ouvertes ; les administrations enquêtées avaient un autre type de

questions. Tout ceci a permis de récolter les données primaires. Le téléphone a joué un rôle important dans la prise des rendez-vous et dans les entretiens individuels semi-directifs dans les secteurs n'ayant pas faits l'objet de visites.

Les données collectées à base d'un fichier renseigné du PDAC par la méthode du hasard raisonné, non probabiliste ont fait l'objet des analyses thématique et typique de contenu comme le recommande l'enquête qualitative. L'analyse de contenu est définie comme l'analyse des propos tenus par les enquêtés, par rapport aux objectifs qui ont motivé leur recueil, c'est-à-dire par rapport aux questions posées à l'étude. En effet, l'enquête qualitative recherche les représentations sociales, les logiques des pensées et d'action, les freins et motivations, les attitudes et les besoins des acteurs. Les enquêtés s'expriment librement à partir d'une question de départ et en fonction des réponses, l'enquêteur fait les relances et oriente le dialogue ; c'est l'entretien semi-directif privilégiant l'expression spontanée. Il est question d'explorer et analyser les initiatives de dialogue public privé existant, ainsi que le cadre de cette interaction.

Dans le souci de maîtriser le sujet de la mission, nous avons fait la recherche documentaire en lien avec les termes de référence, aussi s'inspirer des expériences des autres pays sur le dialogue public privé dans le secteur agricole. Nous avons aussi mené des entretiens exploratoires avec des personnes ressources en charge des questions agricoles et de la promotion du secteur privé pour apporter des connaissances complémentaires. Cela nous a permis de bien préparer le Guide d'entretien et avoir les données secondaires.



**Document 1 : Focus group avec les producteurs de Ouessou**



**Document2 : Entretien collectif avec les 5 chefs de secteurs agricoles de Brazzaville**



**Document 3 : Entretien semi directif avec 2 Directeurs départementaux à Brazzaville**



**Document 4 : Focus group avec les producteurs et chef d'entreprise à Ngo**



**Document 5 : Entretien individuel semi directif avec un chef d'entreprise agricole**



**Document 6 : Entretien collectif avec les producteurs agricoles de Brazzaville**



**Document 7 : Producteurs de Sibiti apres enretien collectif et individuel**



**Document 8 : Entretien avec un producteur**



**Document 9 : Maraîchers de la ceinture de Talangai en activité**



**Document 10 : Focus group avec quelques producteurs agricoles de Tié-tié**

## **5. RESULTATS**

### **5.1. Etat des lieux du dialogue public privé du secteur agricole**

Parmi les engagements pratiques pris au Sommet de l'Union africaine en sa vingt-troisième session ordinaire qui s'est tenue à Malabo, en Guinée Equatoriale, en ce qui concerne notre thématique, figure le soutien de croissance du PIB agricole au taux minimum de 6% par an et l'établissement et/ou le renforcement des partenariats publics-privés inclusifs pour les chaînes de valeur d'au moins cinq produits agricoles prioritaires avec un fort lien avec les petits exploitants agricoles. C'est dans ce contexte que la politique nationale agro-pastorale et halieutique du Congo porté par le Ministère de l'agriculture et de l'élevage et de la pêche accorde une grande importance dans l'amélioration de la productivité des exploitations agricoles à travers un dialogue permanent entre le public et le privé. Dans ce chapitre, nous avons présenté les différentes réponses quant à l'existence ou non du dialogue public privé et par la suite les entraves qui rongent l'effectivité de ce dialogue.

#### **5.1.1. Existence ou non- existence du Dialogue public privé agricole**

Une enquête qualitative à travers les entretiens semi directifs individuels et collectifs auprès des administrations publiques et privées ont été menées pour apprécier le dialogue dans le secteur agricole et ses contours comme l'a été indiqué dans la méthodologie au tableau 1. La question se posait sur l'existence ou la non existence d'un dialogue public privé dans le secteur agricole en République du Congo.

Les résultats de cette étude sont consignés dans les tableaux 2 et 3.

**Tableau 2 : Points de vue des Administrations publiques sur le dialogue public privé du secteur privé**

<b>ADMINISTRATIONS PUBLIQUES</b>	<b>POINTS DE VUE</b>
Chambre de commerce et d'Agriculture	-Existence du dialogue dans la hiérarchie des services de l'Etat en charge de l'agriculture au sens large - Existence des textes sur la concertation nationale pour l'amélioration des climats des affaires
PADE/ PAM/PADEF	- Existence du Décret sur le dialogue Public Privé sectoriel en sigle DPP -étude sur les filières agricoles porteuses -Réalisation des études sur le développement de 12 filières par PADE - Etude sur 4 filières agricoles par le PADEF -suivi des agriculteurs -forum national sur l'agriculture -financement des projets et suivi
MAEP	-Existence des textes règlementaires -Dialogue institutionnel/Hiérarchie des services déconcentrés -Forum national sur l'agriculture -chef de secteur au contact des producteurs -PND, PNDA, PADE, PADEF, PDAC -Forum sur l'agriculture -Politique agro pastorale et halieutique : création des agences
Directions Départementales MAEP	Entendu parler/existence d'un décret
Chefs des secteurs agricoles MAEP	Entendu parler/jamais entendu
MPMEASI	Entendu parler
MEIPP	Détenteur des textes et décrets
MPIFD	Entendu parler Aucune session

MAEP-Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ; MEIPP-Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Portefeuille Public ; MPMEASI-Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de l'Artisanat et du Secteur Informel ; MPIFD- Ministère de la Promotion et de l'Intégration de la femme au Développement. PAM- Programme Alimentaire Mondial

**Tableau 3 : Points de vue des acteurs privés sur le dialogue public privé du secteur agricole**

ADMINISTRATIONS PRIVEES	POINTS DE VUE
Syndicats patronaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>-dialogue : du formalisme, oui</li> <li>-cadre actuel du dialogue est non représentatif</li> <li>- absents des centres de décisions,</li> <li>-Absent au bureau des producteurs</li> </ul>
Chefs des groupements, associations et ONG agricoles	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Dialogue inexistant</li> <li>-Pas au courant du cadre national de concertation, -non sensibilisés</li> <li>-Parfois des rencontres avec l'Etat par initiatives des producteurs organisés par groupement ou associations</li> <li>-Aucune initiative de l'Etat</li> </ul>
Entreprises agricoles	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Dialogue inexistant</li> <li>-Pas au courant du cadre national de concertation</li> <li>-Parfois des rencontres avec l'Etat par initiatives des producteurs organisés par groupement ou associations</li> </ul>
Producteurs individualistes	<ul style="list-style-type: none"> <li>-pas au courant d'un cadre national de concertation</li> <li>-Dialogue inexistant</li> <li>-Ne sont pas connus par l'Etat</li> <li>-Se sont abandonnés par l'Etat</li> <li>-Aucune aide financière et matériel</li> <li>-Aucune visite de l'Etat</li> <li>-Chefs des secteurs agricoles démunis de tout</li> <li>-Relation difficile avec l'Etat</li> <li>-mauvaise représentation des acteurs dans les réunions</li> </ul>
Producteurs organisés	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Aucune session avec l'Etat</li> <li>-Dialogue inexistant</li> <li>-Reconnait peu de subventions mais mauvaise organisation dans l'octroi</li> <li>- peur de retomber dans les erreurs du Fonds de Soutien à l'Agriculture</li> <li>-l'Etat est moins présent sur le terrain</li> </ul>

### 5.1.2. Entraves au Dialogue Public Privé du secteur agricole

Les entraves au dialogue public privé du secteur agricole sur lesquelles les administrations publiques et les acteurs privés du secteur agricole consultés se sont appesantis sont transcrites dans les tableaux 4 et 5.

**Tableau 4 :** Entraves du dialogue public privé du secteur agricole selon les administrations publiques

<b>ADMINISTRATIONS PUBLIQUES</b>	<b>ENTRAVES</b>
MAEP	Non sensibilisation des acteurs et non vulgarisation des textes
PADE/PADEF/PAM	Non sensibilisation des textes Absence de bonnes stratégies
Directions Générales du MAEP	Lourdeur administrative
Directions Départementales	Dysfonctionnement des services
Chefs des secteurs agricoles	Non vulgarisation des textes Pas de moyens Difficultés d'accès aux bassins de production
MPMEA	Non sensibilisation
Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Portefeuille Public	Le texte existe mais il manque la vulgarisation
MPIFD	Pas de sensibilisation
Chambre de commerce et d'Agriculture	Non sensibilisation

MAEP-Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ; MEIPP-Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Portefeuille Public ; MPMEA-Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de l'Artisanat ; MPIFD- Ministère de la Promotion et de l'intégration de la Femme au Développement « MPIFD »

**Tableau 5 : Entraves au dialogue public privé du secteur agricole selon les acteurs privés**

ACTEURSPRIVES	ENTRAVES
Producteurs organisés	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Aucune concertation tenue à cet effet par l'Etat</li> <li>- visites inexistantes de la part de l'Etat pour sensibiliser les producteurs</li> <li>- Chefs de secteurs agricoles démunis de tout pour exercer correctement-existence des lobi d'importateurs-avaliseurs de crédits</li> </ul>
Syndicats patronaux	<p>Décret DPP mis en cause pour plusieurs raisons :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-tel que dit le décret qui crée le cadre national de concertation il n'y a pas de débats d'équilibre entre le public et le privé.</li> <li>-mauvaise représentation des producteurs dans ce décret</li> <li>-ce n'est pas un cadre de partenariat réel et équilibré car nous ne sommes pas au centre de décision</li> <li>-le fonctionnaire domine le cadre dans ce décret</li> <li>- le cadre doit regarder tous les aspects économiques de notre pays</li> <li>- il faut un cadre qui doit même proposer les lois pour éviter la prise des lois unilatérales et cela n'améliore guère le climat des affaires au Congo</li> <li>- ce cadre ne permet pas aux producteurs d'être en face des ministres– et non en face des DG conviés au DPP-pas de réunions</li> </ul>
Producteurs individualistes	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Non sensibilisation et non vulgarisation des textes aux différentes parties prenantes-les lobi des importateurs</li> <li>-Manque de confiance des producteurs à toutes formes d'organisations motivées par les pouvoirs publics, car pas d'action concrètes d'appuis-Avaliseurs de crédit</li> <li>-désertion de l'état explique la non sensibilisation des textes</li> </ul>
Groupements et ONG	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Non-respect des producteurs</li> <li>-mauvaise gouvernance</li> <li>-Désorganisation des producteurs</li> <li>-Aucune initiative de l'Etat</li> <li>-Dysfonctionnement de l'Etat</li> <li>-Mauvais désengagement de l'Etat</li> </ul>

### **5.1.3. Analyse de l'état des lieux et entraves du dialogue public privé du secteur agricole**

Le PDAC, placé sous le MAEP qui lance cette étude de consultation sur le dialogue public privé du secteur agricole montre cette volonté de l'Etat de reconnaître la place des producteurs privés agricoles comme acteurs incontestables dans le boost de l'économie nationale et sa diversité.

En analysant les points de vue des uns et des autres, il ressort une volonté de l'Etat d'organiser le dialogue public privé à travers des décrets pris en conseil des ministres. Le premier est le décret n° 2011-258 du 25 mars 2011 portant création, attributions et organisation du haut conseil du dialogue public privé. Le deuxième est le Décret n°2017-42 du 28 mars 2017 portant création, attribution et organisation du comité interministériel pour l'amélioration du climat des affaires.

Mais sur le terrain les difficultés d'application sont à surmonter. Le dialogue devrait prioriser les producteurs réels pour déceler les véritables dysfonctionnements et problèmes qui tirent la productivité agricole vers le bas. La représentation au dialogue agricole des syndicats patronaux ne suffit pas pour un dialogue efficace. Une représentativité équitable des deux parties prenantes est une avancée significative dans le déroulement du dialogue efficace et gagnant pour le pays. Il est mieux de privilégier le langage d'affaire au lieu du langage politique.

Néanmoins, on peut penser que le texte actuel établit les passerelles pour atteindre les objectifs, les directeurs généraux animent les directions techniques et ont la bonne information d'appréciation ou de terrain à transmettre aux ministres pour la prise des décisions. Malheureusement les producteurs et les représentants des syndicats patronaux pensent que la représentativité des parties prenantes n'est pas au rendez-vous.

L'analyse du contenu indique l'absence d'un cadre légal d'échange ou de dialogue public privé dans le secteur agricole. Les chefs de secteur agricole accusent beaucoup de difficultés à jouer leur rôle vis-à-vis des exploitations agricoles, ils sont démunis de tout. Le niveau de dialogue est qualifié de moyen entre les producteurs et les représentants des services déconcentrés de l'Etat le climat de méfiance règne. Dans le cas du secteur agricole, l'absence du budget de fonctionnement et des moyens roulants affaiblissent le niveau de dialogue public privé. Le besoin d'une plateforme comprenant l'ensemble des acteurs directement impliqués dans une filière agricole est perçu activement (fournisseurs d'intrants, producteurs, commerçants, tenanciers des unités de transformation, etc.).

Pendant l'enquête agricole menée, il en ressort aussi des analyses du contenu des avis que le Dialogue public privé agricole devient une exigence nationale. Il est sans condition pour toutes les parties prenantes un cadre unique de concertation responsable et efficace pour des

échanges pouvant permettre l'augmentation de la productivité agricole. Tous les acteurs perçoivent l'intérêt imminent de ce dialogue agricole.

Les textes règlementaires qui instituent le dialogue sont bel et bien existants mais certaines associations pensent qu'ils ne se retrouvent pas car dans son organisation, les fonctionnaires de l'Etat sont en grand nombre représentés que les producteurs. Ces derniers en appellent au respect des quotas dans un dialogue bilatéral qui exige une égale représentativité.

Les entretiens montrent que l'Etat prend des initiatives intéressantes pour jouer son rôle régalien, mais certains dysfonctionnements nuisent à son action tels que la lourdeur administrative dans la ventilation des informations du sommet à la base et aux producteurs.

Les relations entre le secteur agricole et les producteurs se basent surtout sur les conseils aux profits des producteurs et quelques rares visites d'exploitation. Le secteur ne bénéficie plus du budget de fonctionnement et ne possède aucun moyen roulant, ce qui rend inefficace l'action du secteur agricole en abaissant le niveau de dialogue.

La vulgarisation et l'application des textes pose souvent problème si bien que bon nombre des acteurs du secteur agricole ne sont pas détenteurs et même pas informés d'une initiative quelconque.

Il ressort également le constat selon lequel les directions départementales et les chefs de secteurs agricoles sont totalement démunis, manquant de tout pour mener à bien leur mission sur le terrain.

Il est important de rappeler que les partenariats public-privés sont établis pour diverses raisons. Dans certains cas, ils sont établis spontanément grâce à l'interaction de personnes du secteur public et du secteur privé qui sont ouvertes à l'idée de collaborer et qui y voient des avantages potentiels. Dans d'autres cas, ils semblent apparaître à la suite d'une crise, comme une interdiction d'importer émise par un partenaire commercial, une menace pour la sécurité sanitaire des aliments, une poussée de maladies animales ou des attaques de ravageurs. Dans ces cas, le secteur public et le secteur privé se rendent compte qu'ils ont besoin de collaborer pour résoudre plus efficacement des problèmes qu'ils ne pourraient peut-être pas résoudre seuls.

Certains producteurs reconnaissent les efforts de l'Etat dans la recherche des financements des projets agricoles afin de financer les agriculteurs sur le terrain ; l'opérationnalisation ou la mise en œuvre donne souvent des résultats mitigés. D'autres s'inquiètent que le PDAC tombe dans les fautes graves commises par le Fonds de Soutien à l'Agriculture. Ainsi il serait mieux de mener une opération d'identification des producteurs sur le terrain et non à base des projets agricoles bien ficelés ou encore moins rencontrer les représentants des paysans qui sont souvent eux-mêmes loin de la réalité de terrain.

Dans le secteur agricole en particulier, le secteur public dirige ses efforts vers des objectifs liés à la croissance économique, à l'amélioration de la situation sociale dans les zones rurales et à la protection de l'environnement. Les entreprises agroalimentaires de la place en contrepartie devraient être motivées par des objectifs mesurables tels que l'accroissement de la productivité, l'amélioration de la qualité des produits et la rentabilité, afin d'asseoir ou d'améliorer leur position sur le marché.

C'est dans ce cadre qu'il faille avoir un niveau exceptionnel de collaboration entre les secteurs public et privé nécessaire pour mettre au point les initiatives propres à transformer la production agricole et à satisfaire les demandes futures de nourriture et d'emplois. L'élimination de la faim exige que nous unissions nos forces pour étendre les programmes couronnés de succès et raccorder les activités afin d'obtenir de meilleurs résultats.

Pour ce faire, il faut travailler avec les petits producteurs, en les aidant à accroître leur production et productivité et à entrer en contact avec les chaînes de valeur et les marchés. A l'instar de l'organisation des petits producteurs d'haricots avec l'appui du PAM.

Il serait aussi souhaitable que ce dialogue parte d'en bas vers le haut. Les conseils départementaux doivent être impliqués dans ce dialogue au niveau départemental et national.

Dans les zones rurales de notre pays où les marchés sont souvent défavorisés et mal reliés, le secteur privé peut contribuer à améliorer les revenus et la situation alimentaire des populations en soutenant des activités familiales de négoce agricole et de production destinée à l'autoconsommation. L'appui du secteur privé peut également prendre la forme de création, adaptation et transfert de technologies, grâce à des investissements dans la recherche et le développement des compétences en adéquation avec les besoins des agriculteurs.

Le dialogue public privé devrait être un cadre où la transparence règne dans la prise des décisions et proposer des lois à la satisfaction de l'ensemble des acteurs. Dans cette logique d'un dialogue équilibré, nombreux défis devraient être relevés notamment-l'octroi des aides-les financements-l'identification des producteurs-les terres et le foncier-les crédits et les banques agricoles-l'organisation des producteurs-le développement des filières agricoles-la vente-le transport des produits agricoles -l'agro transformation et la conservation- les semences-la pisciculture et la pêche, les lobi des importations des produits agricoles bref, la liste n'est pas exhaustive.

Au côté du secteur public qui s'emploie sans cesse dans la recherche des solutions pour le bien-être du congolais nonobstant certaines faiblesses constatées lors des enquêtes, il y'a les agriculteurs qui enfoncent le clou dans leur organisation et leurs pratiques. Certains individualistes refusent d'être en groupement et repoussent les services des chefs de secteurs pour évoluer seuls ; à ce moment-là, ils réduisent leur chance d'être appuyés sur toutes les

formes. Dans le cas des groupements, certains, parfois sont représentés par des chefs qui ne sont pas agriculteurs. Aussi, les chefs de secteur agricole qui, malgré leurs propres difficultés, encouragent les producteurs à se mettre en groupement ou association, descendent dans les exploitations pour régler les conflits souvent dus aux disputes dans la rétribution du gain entre les producteurs.

Il est également pointé du doigt l'inefficacité du chef de secteur suite à un secteur d'activités souvent large et difficile à couvrir par un seul chef de secteur.

Le dialogue public privé permettra de comprendre les préoccupations des uns et des autres et conduira à des décisions consensuelles.

Les renforcements des capacités sont monnaies courantes dans les administrations publiques alors que les sessions devraient se faire sur le terrain pour faire bénéficier les agriculteurs.

Le dialogue public privé du secteur agricole doit être permanent et obligatoire pour pallier aux nombreuses contraintes d'ordre général et spécifique qui freinent l'essor de l'agriculture congolaise. Les contraintes sont dues aux dysfonctionnements des services de l'Etat et aussi surtout de l'insuffisance de l'organisation des producteurs agricoles. Ces manquements sont largement décrits dans la politique agro pastorale et halieutique du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage. On peut citer certaines thématiques.

**-Faible sécurité foncière.** La législation agro-foncière, consacré par la loi 1.-2004 du 26 mars, et la loi n°25-2008, manque de textes d'application souvent on assiste à un dualisme persistant entre la loi foncier et la coutume incarnée par les propriétaires fonciers traditionnels. Cela expose les exploitants privés, les groupements des producteurs l'insécurité foncière. Ce qui entrave l'investissement dans le secteur agropastoral et halieutique du pays. Le ministère en charge du foncier et celui en charge de l'agriculture devront travailler en harmonie pour favoriser l'attribution des terres selon les textes en vigueur.

**-Faible productivité.** L'activité agricole dominée par des exploitants familiaux qui cultivent chacun moins de 1 ha, se mène avec du matériel très rudimentaire, ce qui accroît la pénibilité du travail et nombreuses contraintes qui sont le faible appui institutionnel, les difficultés de commercialisation consécutives à la dégradation des infrastructures de stockage et de matériel de transformation et les difficultés d'approvisionnement en intrant et petits équipements, et le manque de matériel végétal performant.

**-Faible financement du secteur.** Les banques commerciales concentrent leurs activités dans les villes et ne touchent que très marginalement les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et halieutique. Aussi les microfinances sont très limitées, et les exploitants agricoles, les éleveurs et les pêcheurs n'accèdent pas ou peu aux services offerts par ses institutions pour diverses

raisons. Le pourcentage très élevé des avaliseurs qui empêche la volonté des agriculteurs d'aller vers les crédits agricoles. Ainsi les exploitants ont du mal à améliorer ou renforcer leurs outils de production.

Le fond de soutien à l'agriculture qui a eu pour objectifs d'assurer le financement des activités agricoles, pastorales et halieutiques, de commercialisation et de conservation, l'appui institutionnel pour la recherche-développement, la formation, la vulgarisation, l'encadrement et la création des filières, n'a pas eu de ressources conséquentes pour suivre ses activités et offrir aux petits producteurs des services financiers de proximité.

**-Faible transformation et conservation/stockage des produits agricoles.** L'activité agricole est encore caractérisée par la faiblesse de la transformation, de la conservation du stockage des produits agropastoraux et halieutiques. Les Lobis des importateurs des denrées d'origine alimentaire au Congo sont très actifs ; une décision politique sera nécessaire.

**Faible attractivité du climat des affaires.** L'environnement socioéconomique et juridique du secteur agricole est peu indicatif. Les avantages administratifs, fiscaux-douaniers et autres accordés aux opérateurs agricoles par la charte des investissements et les lois de finances de l'année sont difficilement accessibles aux bénéficiaires. Les lourdeurs et tracasserie administratives et le faible encadrement des bénéficiaires limitent leur portée et empêchent ces acteurs à accéder aux facteurs de production.

**Faible capacité technique et organisationnelle des acteurs.** La faiblesse des subventions aux organes d'appui réduit l'Etat à exercer ses fonctions régaliennes portant sur le suivi et l'encadrement des producteurs et la diffusion des statistiques agricoles, l'élaboration de normes et de contrôle de qualité, l'appui technique et la formation et la recherche adéquate. La même faiblesse affecte les structures de conseils. Les producteurs abandonnés à eux-mêmes ne bénéficient pas des innovations technologiques pouvant permettre d'améliorer la productivité.

Le secteur coopératif encore faiblement organisé et peu structuré ne joue pas son rôle d'alternative de diversification de l'économie et de création d'emplois.

**-Faible encadrement des producteurs.** L'encadrement technique, administratif et financier des producteurs est faible et insuffisant, et n'est pas à la hauteur des enjeux du développement agricole de la République du Congo qui repose sur le secteur agricole. A cela s'ajoute le faible capacité d'analyse, de suivi et de coordination des activités sur le terrain et l'inadaptation des institutions administratives et des systèmes de financement des activités agricoles.

**-Faible organisation du système de commercialisation de produits agricoles.** Le désengagement de l'Etat du secteur productif avec comme corolaire la liquidation des offices public chargés de la commercialisation des produits agricoles a entraîné la baisse de la production, le secteur privé n'ayant pas été capable de supplanter l'Etat dans l'appui aux producteurs, les opérations de collecte et de commercialisation de produits agricoles. En plus, les activités productives sont tributaires de l'état de voies de communication terrestre et fluviale dont le niveau de réhabilitation et d'entretien demeure faible et constitue encore un obstacle majeur pour le développement agricole.

**-Faiblesse du système national de recherche agricole.** La recherche est handicapée par manque de financement, l'inadéquation de ses programmes avec les besoins quotidiens du secteur agricole, l'insuffisance de personnel qualifié et bien formé dans les institutions spécialisées de la recherche agricole et halieutique, la vétusté des équipements et autres facteurs.

**-Faiblesse de l'appareil statistique.** L'appareil agricole est très faible et ne donne pas aux acteurs l'information nécessaire pour la prise de décision. Ceci concerne aussi bien les informations sur la production et l'organisation des producteurs que l'information sur la cartographie des sols, la certification des semences végétales et animales, y compris les alevins.

En somme, ce dialogue public privé du secteur agricole est attendu par tous les acteurs. Il est plutôt national et doit être opérationnel, basé sur les plateformes par filière d'activité. Le DPPA doit avoir une représentativité égale des parties prenantes. Les problèmes du dialogue doivent partir du bas vers le haut. Les départements suivront la même logique d'organisation. Chaque plateforme est un comité technique rassemblant les acteurs privés d'une filière agricole ayant un à deux représentants de l'Etat comme partenaires conseils. Elle est dirigée par le Ministre en charge des questions de l'agriculture au sens large, sous le patronage du Premier ministre. Les conseils départementaux doivent être impliqués à ce dialogue. Le PDAC pourrait expérimenter l'organisation du dialogue par des phases pilotes en s'inspirant du Cluster aviculture et les producteurs haricots appuyés par le PAM. Ce dialogue du bas vers le haut doit ainsi commencer dans les chaînes de valeurs encore appelées « services agricoles d'une filière ».

## **5.2. Stratégies-opérationnalisation du dialogue public privé agricole**

La bonne opérationnalisation d'un dialogue public privé passe par la réponse exacte de la question suivante :

*« Le dialogue public-privé du secteur agricole entre les groupes d'intérêt et les décideurs politiques, comment peut-il être organisé au Congo pour qu'il mène à des avantages et privilèges dont doit bénéficier l'ensemble des administrations publiques et les producteurs agricoles ? »*

Dans quelques régions de notre pays le Congo, il existe des « Cadres de concertation » plus ou moins fonctionnels qui regroupent surtout les autorités publiques au niveau régional, des représentants du secteur privé et des projets agricoles dans ses régions respectives. C'est déjà une forme de dialogue mise en place par l'Etat ; il est donc institutionnel et entre dans les missions traditionnelles de l'Etat à travers ses services déconcentrés. Les conflits entre producteurs, entre groupements et associations sont résolus, les visites de terrain et conseils sont opérationnels à ces moments.

Les parties prenantes à savoir les administrations publiques et les administrations privées agricoles reconnaissent chacune ses responsabilités et ses faiblesses dans leur organisation et leur fonctionnement, chacune doit mettre de l'ordre dans camp avant de prétendre à respecter les engagements qui seront pris pour rendre un dialogue efficace.

### **5.2.1. Processus du Dialogue Public Privé du secteur agricole**

L'organisation suivante est proposée pour favoriser un dialogue où tous les acteurs sont motivés et représentés.

- **Renforcement des capacités.** Le renforcement des capacités des acteurs privés, de leurs organisations et des autorités publiques (MAEP) permet d'organiser et établir un processus de dialogue public-privé régulier. Il doit inclure les niveaux national et régional en vue de l'identification d'obstacles importants pour le développement des filières et la formulation de recommandations pour la politique sectorielle.

-**Intégration des personnes non formellement organisées.** Les personnes non formellement organisées doivent être intégrées dans le processus de l'identification de sujets et préoccupations à traiter dans le cadre du dialogue public-privé pour compenser le bas niveau d'organisation des acteurs privés des filières choisies.

- Par l'application de **méthodes appropriées pour la préparation et réalisation** du dialogue public-privé, il est important de prendre en ligne de compte la fonctionnalité encore insuffisante des organisations du secteur privé.

-**Les mécanismes d'échange utilisés pour la dissémination des informations** générées par le processus de préparation doivent être adaptés aux structures organisationnelles du secteur

privé encore peu développées et à la communication insuffisante entre les acteurs privés et leurs organisations aux différents niveaux (micro, méso et macro).

-Le processus de préparation du dialogue public-privé doit offrir **aux acteurs privés et leurs représentants des espaces sécurisés pour les assister dans leurs réflexions et appuyer les échanges entre eux.**

- **Les représentants du secteur public doivent être informés régulièrement sur les grandes lignes de la préparation** du dialogue public-privé par les représentants du secteur privé pour renforcer la confiance mutuelle et la bonne volonté du gouvernement de promouvoir le secteur privé.

- **Les premières sessions de dialogue public-privé doivent avoir lieu si vite que possible** – sans pourtant négliger leur bonne préparation – pour donner aux représentants du secteur public ainsi qu’à ceux du secteur privé, une occasion de faire des expériences pratiques positives avec le dialogue public-privé comme instrument efficace pour la formulation d’une politique sectorielle qui prend en considération les préoccupations du secteur privé des filières sélectionnées.

## **5.2.2. Mode opératoire et instruments appliqués**

### **. L’appui du dialogue public-privé agricole au niveau national**

Le dialogue public-privé du secteur agricole au niveau national traite des préoccupations des acteurs privés agricoles qui sont à résoudre par la politique agricole du gouvernement. Le dialogue public-privé au niveau régional, par contre, concerne la mise en œuvre de cette politique et son adaptation à la situation spécifique des niveaux régional et local. Le dialogue public-privé au niveau régional permet ainsi d’identifier les problèmes des acteurs privés durant l’opérationnalisation de la politique. Mais ce type de dialogue donne aussi accès à des informations sur les préoccupations du secteur privé qui sont à résoudre au niveau national par la politique agricole.

Dans le cadre du dialogue public-privé au niveau national seulement un nombre limité de préoccupations sont prises en considération. Des mécanismes sont donc nécessaires pour la priorisation des préoccupations identifiées au niveau régional et des canaux appropriés sont requis pour la transmission des problèmes prioritaires des acteurs privés vers le niveau national en vue de leur prise en compte dans par la politique agricole.

Dans une première étape le focus des mesures d’appui sera mis sur la réalisation du dialogue public-privé au niveau national. Elles seront complétées par des réflexions sur l’établissement d’un système de dialogue public-privé intégrant le niveau régional et le niveau national.

Etant donné que les structures organisationnelles du secteur privé ne sont pas encore pleinement développées, des nombreux acteurs privés qui participeront aux ateliers etc. organisés au niveau national, seront aussi impliqués dans les activités de leurs organisations au niveau régional. De cette façon l'appui du dialogue public-privé au niveau national permettra d'initier un « processus d'apprentissage » pour les acteurs privés et leurs organisations et les acteurs du secteur public actifs à des niveaux différents. Les acteurs privés seront aussi préparés pour la réalisation du dialogue public-privé au niveau régional.

### **. Le processus d'initié**

Les étapes-clé du processus initié sont :

- la clarification du concept de dialogue public-privé auprès des acteurs du secteur privé et du secteur public ;
- l'identification des sujets à traiter dans le cadre du dialogue ;
- la désignation des représentants des acteurs privés des plateformes filières identifiées ;
- la validation des argumentaires élaborés par les représentants privés e ;
- la nomination de deux « Points Focaux Plateforme de Dialogue Public Privé Agricole » par le Ministère en charge de l'agriculture au sens large, pour le Congo c'est le MAEP.

Les argumentaires traitant les préoccupations prioritaires des plateformes filières sont soumis au MAEP et marquera *la fin de la première étape*. Il faut dire qu'au même moment le Ministère était en train de préparer les premières sessions de dialogue public-privé au niveau national.

-préparation des premières sessions du dialogue public privé national.

L'organisation du dialogue public privé nécessite des instruments. Ces différents **instruments** sont utilisés dans le cadre du processus initié.

Il s'agit de :

- Mener une étude empirique sur les structures organisationnelles des filières sélectionnées ;
- Organiser des ateliers multi-acteurs avec l'emploi de facilitateurs ;
- Organiser des formations de renforcement de capacités pour les facilitateurs ;
- Organiser des sessions de travail pour les représentants des acteurs privés ;
- Organiser un atelier de revue du processus à mi-parcours.
- Les **facilitateurs** sont pour la modération et la facilitation des ateliers multi-acteurs et les sessions de travail des représentants des acteurs privés.
- Dans le choix des facilitateurs, prendre les personnes du milieu, c. à d. des personnes proches des acteurs privés, connaissant les filières agricoles prises en compte.

Ceci a comme avantage les participants des ateliers et les modérateurs se connaissent

en partie déjà et que des relations de confiance existent. Il y a aussi la dimension langue locale car souvent la situation spécifique des acteurs privés est connue des facilitateurs et ils parlent parfois même les langues locales de ceux-ci. Bref, mettre en **place un pool des facilitateurs** ; les capacités en techniques d'accompagnement des facilitateurs sont ainsi renforcées par leur étroite intégration dans le processus.

Chaque **atelier multi-acteur** traite un thème spécifique à partir des informations de base sur le sujet spécifique traité par les participants. Les facilitateurs appuient à cet effet les participants des GT dans la structuration et l'orientation des discussions vers les thèmes à traiter et la documentation des résultats atteints en vue de leur présentation et discussion en plénière. Dans le cadre de l'identification et l'analyse des préoccupations des acteurs privés et des solutions à apporter il est explicitement distingué les acteurs individuels, les organisations, les différentes catégories d'acteurs et les autorités publiques au niveau régional ou niveau national.

Dans les ateliers multi-acteurs, les acteurs privés sont les producteurs, transformateurs et les commerçants et les représentants du secteur public agricole. Les ateliers multi-acteurs facilitent l'établissement de relations entre les agents du secteur public et les représentants du secteur privé.

Deux ateliers sont organisés séparément dans le cadre de la préparation de la première session de dialogue public privé du secteur agricole. Le premier est organisé par le MAEP ou seulement les représentants du secteur public sont présents. Le deuxième concerne que **les acteurs privés agricoles, représentants des plateformes identifiées et retenues**. De cette façon ils auront accès à leurs propres espaces d'échange leur permettant de développer leurs idées et de formuler des propositions spécifiques pour des solutions à leurs préoccupations. L'objectif de ces sessions de travail est surtout la précision des préoccupations des acteurs privés et des solutions y liées à présenter au gouvernement à l'occasion du dialogue public-privé. Les sessions sont appuyées par les mêmes facilitateurs qui ont appuyé les représentants du secteur privé ensuite dans la formulation et l'élaboration finale des argumentaires pour le dialogue public privé. **Les points focaux plateforme de dialogue sont nommés par le MAEP.**

Ils ont le mandat officiel de s'occuper de l'organisation du dialogue et ils peuvent donc utiliser leur temps de travail au MAEP pour la réalisation de cette tâche. Ils sont des agents de liaison entre les PRODUCTEURS et le MAEP en vue de l'organisation du dialogue.

Il faut aussi **organiser un atelier pour les agents** du MAEP, du Ministère du Commerce, petites et moyennes entreprises et de l'artisanat, ministère de l'Industrie et de la Promotion du secteur privé, quand les travaux de préparation des argumentaires par les représentants privés

sont avancés. L'objectif de cet atelier est l'identification et la précision des tâches et activités à réaliser par le MAEP pour préparer les premières sessions de dialogue public-privé au niveau national. Les tâches des points focaux à cet atelier sont précisées. Le tableau 6 fait état d'un résumé du processus du dialogue.

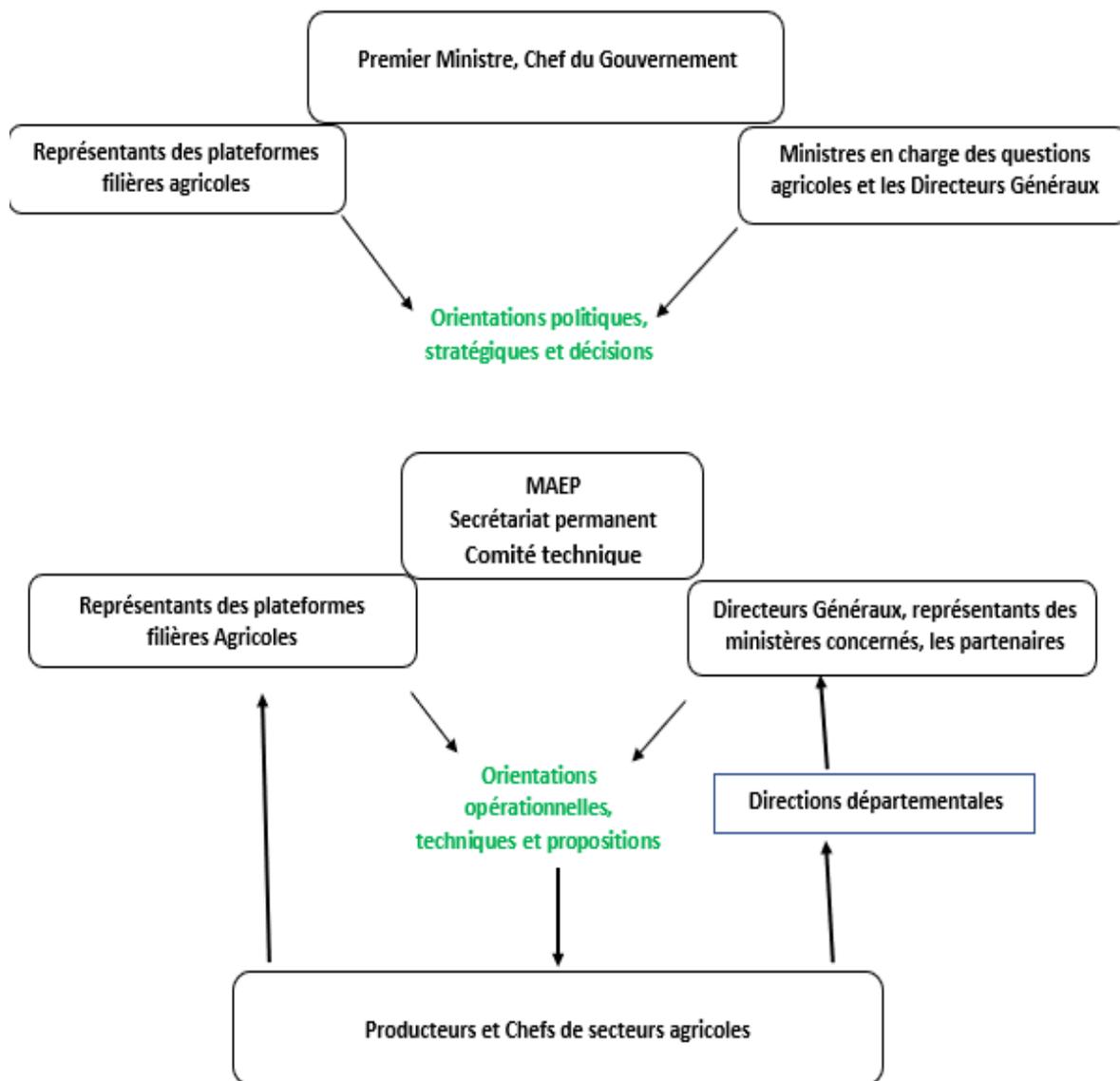
**Tableau 6 : Résumé du Processus du Dialogue public-privé agricole au niveau national**

Phase	Activités
<b>Pré-dialogue</b>	<p><b>Secteur privé : Se préparer pour le Dialogue privé privé</b>            Identification et analyse des <b>liens d'affaires et organisations</b> des différentes familles des filières agricoles identifiées et création des plateformes (étude)  <b>Clarification des concepts liés au dialogue public-privé agricole</b> par les acteurs privés            identification des besoins en appui en vue de ce dialogue et élaboration d'une ébauche de feuille de route (ateliers multi-acteurs)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>Identification des sujets à traiter</b> dans le cadre du dialogue public-privé agricole au niveau régional et national et <b>désignation des représentants</b> des acteurs privés des filières agricoles retenues</li> <li>· <b>Formation des facilitateurs</b> de proximité en vue de l'appui aux représentants privés des filières agricoles retenues dans l'élaboration des argumentaires</li> <li>· <b>Choix des préoccupations</b> prioritaires pour la première session du dialogue au niveau national par les représentants des plateformes filières et début de <b>l'analyse approfondie</b> de ces préoccupations (ateliers multi-acteurs)</li> <li>· <b>Analyse approfondie des préoccupations</b> choisies, développement des <b>propositions de solutions</b> et élaboration des ébauches des <b>argumentaires</b> par les représentants des plateformes filières avec l'appui des facilitateurs (3 sessions de travail par plateforme filière)</li> <li>· <b>Finalisation, validation et signature des argumentaires</b> par les représentants privés des plateformes filières et <b>préparation des premières sessions de dialogue</b> (ateliers multi-acteurs)</li> <li>· <b>Transmission des argumentaires au MAEP</b> par la Commission</li> </ul> <p><b>Secteur public :</b>  <b>-Validation de l'étude</b>  <b>-Préparation et organisation du dialogue public public/du dialogue privé privé</b>  <b>-Clarification du concept de dialogue public-privé agricole</b> au niveau des acteurs publics, identification des besoins en appui en vue de ce dialogue et élaboration d'une ébauche de feuille de route</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>Désignation des acteurs concernés et impliqués</b></li> <li>· <b>Nomination de 2 points focaux</b> « Plateforme de dialogue public-privé » parle MAEP</li> <li>· <b>Identification des tâches à réaliser</b> en vue de la préparation et l'organisation des sessions de dialogue public-privé au niveau national-</li> <li>· <b>Organisation et préparation des premières sessions de dialogue</b> public privé pour les plateformes filières choisies.</li> </ul>
<b>Dialogue</b>	<p><b>Secteur public et secteur privé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>Tenue des premières sessions de dialogue public-privé agricole</b> en vue d'une politique appropriée pour la promotion des filières choisies.</li> </ul>

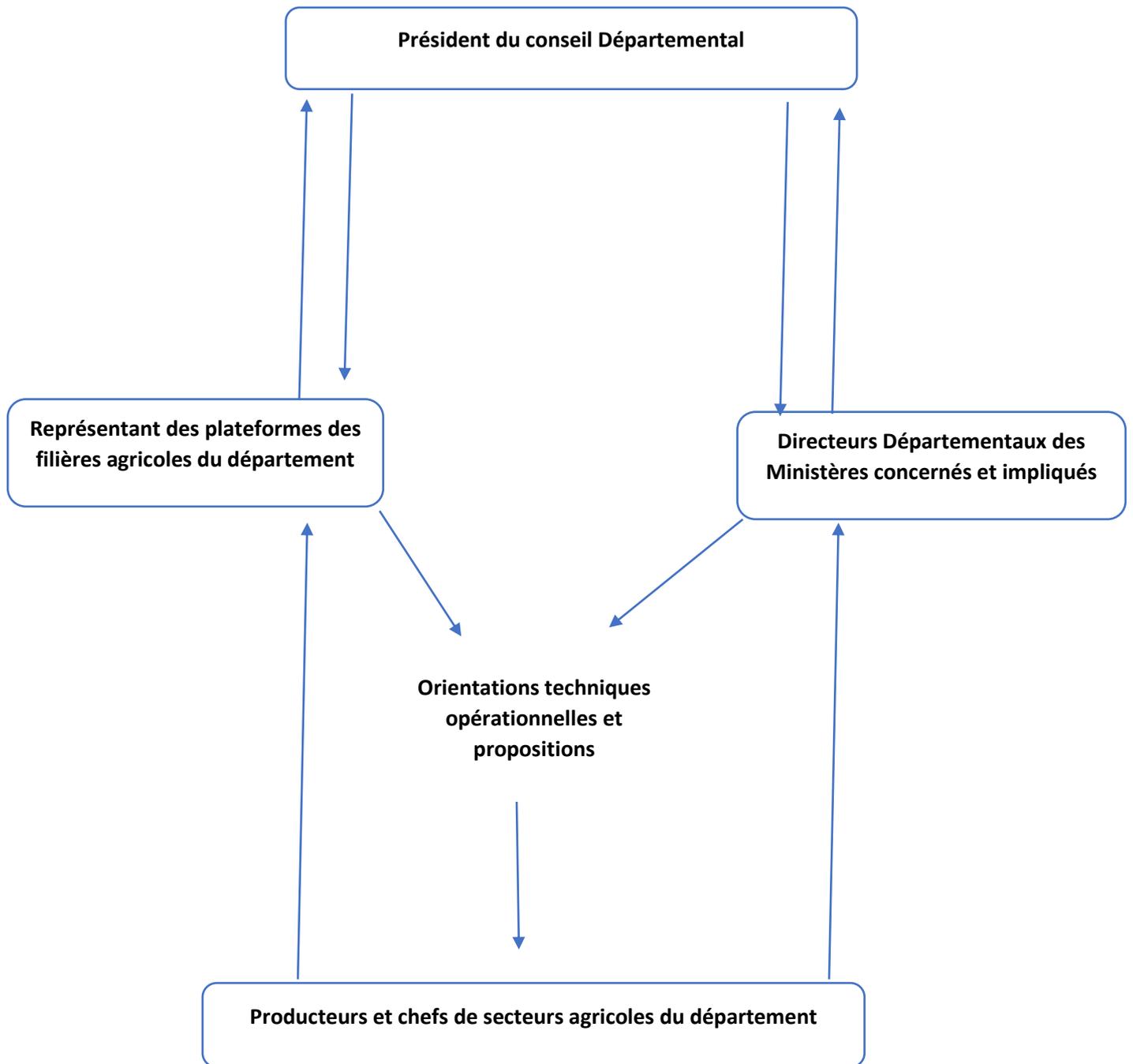
<b>Post dialogue</b>	<b>Secteur public et secteur privé :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>Information (régulière) des acteurs</b> privés sur les résultats du dialogue public-privé agricole</li> <li>· <b>Suivi-évaluation de la mise en œuvre</b> des résultats du dialogue public-privé.</li> </ul>
----------------------	---

En s'appuyant sur le décret 2018/346 du 27/10/2018 portant création, attribution et organisation du comité national de concertation, nous avons proposé le schéma du dialogue public privé agricole transcrit dans le Tableau 7 pour le niveau national et le Tableau 8 au niveau départemental.

**Tableau 7 : Instances opérationnelles du dialogue public privé agricole au niveau national**



**Tableau 8 : Instances opérationnelles du dialogue public privé agricole Départemental**



### 5.3. Création des plateformes Agricoles prioritaires

#### 5.3.1. Identification des filières

La mise en place des plateformes de dialogue public privé agricole est prévue dans l'Accord de Financement relatif au PDAC, afin de faire participer le secteur privé agricole aux réformes pouvant contribuer au développement de l'agriculture commerciale. C'est dans ce contexte que l'identification des plateformes filières a été conduite avec la participation de toutes les parties prenantes consultées et enquêtées à cet effet. Les résultats sont ainsi transcrits dans le tableau 9.

**Tableau 9 : Filières agricoles identifiées**

<b>ADMINISTRATIONS PUBLIQUES ET ACTEURS PRIVÉS</b>	<b>FILIERES</b>
Chambre de commerce et d'agriculture	Maïs, maraîchage, soja, papaye, Aviculture, Ruminant, oignon transformation, mécanisation, banane, arboriculture
Administrations publiques	Aviculture, Maïs, manioc, banane, café, cacao, arachide, porc, soja, pisciculture, petit ruminant, gros ruminant, haricot, igname, pomme de terre, oignon, tomate, arachide
Syndicats patronaux	Aviculture, Maïs, manioc, banane, café, cacao, arachide, porc, pisciculture, ruminant, pêche
Chefs des groupements, associations et ONG	Maïs, arboriculture, œufs de table, poulets de chair, ovins, pisciculture, haricot
Entreprises agricoles	Maïs, maraîchage, soja, semence, Aviculture, Ruminant, oignon transformation, mécanisation, banane
Producteurs organisés et individualistes	Aviculture, Maïs, manioc, soja, banane, café, cacao, arachide, porc, pisciculture, ruminant, aliment de bétail, vente

En faisant une synthèse des résultats du tableau 8 relatif aux filières et plateformes agricoles identifiées, les 15 plateformes retenues par ordre de priorité sont les suivantes : -plateforme maïs -plateforme soja, arachide et haricot ; -plateforme aliment de bétail-plateforme manioc-plateforme œufs table-plateforme poulets de chair-plateforme oignon et igname-plateforme agro transformation et conservation-plateforme mécanisation agricole-plateforme maraîchage-plateforme banane-plateforme gros et petit bétail-plateforme transport et commercialisation-plateforme appui formation et recherche agricoles-plateforme porc.

**Dans le cadre du Plan National de Développement Agricole 2018-2022**, il existe un VOLET 1 relatif aux programmes en cours de réalisation et pour lesquels les financements sont connus et garantis ; ces programmes sont : -le Manioc, -la Banane plantain, -le Cacao. Un autre VOLET 2 relatif aux programmes structurants de production de base qui se décline pour le sous-secteur agriculture des projets et programmes suivants : -filiale semencière-mécanisation agricole-filiale maïs-filiale soja-filiale pomme de terre-filiale oignon-filiale haricot-filiale igname-filiale riz- -filiale maraichage-filiale arboriculture-filiale arachide-filiale palmier à huile- filiale café cacao.

Du Plan National de Développement Agricole 2018-2022, le PADE, le PADEF et la Stratégie Agropastorale et halieutique initiée par le MAEP ont structuré leurs actions.

**Le PADE** avait procédé à l'élaboration d'une stratégie de développement des filières prioritaires dans le cadre de la diversification de l'économie. L'objectif de l'étude consistait d'analyser succinctement les filières sur le plan technique et économique, d'établir des critères objectifs liés à la compétitivité et à la viabilité, ainsi que des critères non quantitatifs, pour permettre d'établir un ordre de priorité de structuration de ces filières et d'établir une stratégie de développement de chaque filière en relation avec son importance dans l'économie du Congo. L'étude faite par le PADE a rappelé ce qui caractérise une filière. Une filière (ou Value Chain en anglais) est caractérisée par 3 maîtres mots : **MARCHE – TECHNOLOGIES – AGENTS**. C'est l'agencement de ces 3 notions qui caractérisent une filière :

- ❖ Un ensemble d'acteurs économiques en interrelation, du producteur au consommateur.
- ❖ Un ensemble de flux de produits, d'argent et d'informations.
- ❖ Un ensemble de comptes d'agents économiques qui interviennent sur la chaîne.
- ❖ Un ensemble de processus techniques de production, de transformation, de stockage et de commercialisation.
- ❖ La satisfaction d'un marché : sans marché, pas de filière.

Il se dégageait ainsi 12 filières suivantes par ordre de priorité :

- A. La production, la transformation et la commercialisation des produits vivriers : igname, pomme de terre, arachide, banane plantain, manioc.
- B. Les secteurs de la pêche (import, maritime et importation) et la transformation des poissons.

- C. La production, l'importation et la commercialisation de la viande : œufs, poulets, bœuf, ovins, caprins, porcs.
- D. La transformation de lait en produits laitiers dérivés.
- E. La production, l'importation et la commercialisation des légumes.
- F. La production et la commercialisation du sucre.
- G. La production et transformation en savon de l'huile de palme.
- H. L'exploitation forestière pour une transformation locale.
- I. La production et la commercialisation des Produits Forestiers Non Ligneux (fruits, miel, plantes diverses, viandes diverses).
- J. La production, la transformation et l'exportation de café et de cacao.
- K. La fabrication du pain et dérivés à partir de farines importées.
- L. La production et la distribution des boissons non alcoolisées et des bières.

Après avoir répertorié les filières, l'étude menée par le PADE a ensuite catégorisé ces filières en 4 groupes selon les critères ci-après :

- Coûts en Ressources Internes. Il exprime la rémunération effective des facteurs de production, les ressources internes de l'économie et souligne l'efficacité de la filière dans l'emploi des facteurs domestiques. Plus ce coût est faible, plus la filière utilise efficacement ses ressources. Si le CRI est supérieur à 1, le coût est supérieur à la valeur réelle créée pour l'économie et il y a perte de richesse, s'il est inférieur à 1, la collectivité bénéficie d'un surplus de richesse.

- Valeur Ajoutée Globale. Cette valeur absolue mesure l'importance de l'impact de la filière sur l'économie. Plus la Valeur Ajoutée locale est élevée, plus l'impact sur l'économie et sa participation à l'économie du Congo est élevée.

- Coefficient d'intégration. Il mesure le rendement économique de la filière, le potentiel à créer de la richesse nationale. Plus il est proche de 1, plus la richesse produite localement est importante.

- Critère d'importance des importations. Il mesure la capacité des importations à servir de levier pour générer de la valeur ajoutée pour la filière, à créer de la richesse sur le plan national et mesure aussi la dépendance de la filière aux importations. Si ce critère est inférieur à 1, la valeur ajoutée est plus faible que les importations et la filière valorise mal les importations, plus le coefficient est élevé, plus la part des importations dans l'établissement de la valeur ajoutée est faible. Elle peut être totalement inexistante quand elle ne fait pas appel aux importations.

- Valeur des Importations Globales. Une filière fortement consommatrice d'importations contribue moins à la richesse nationale qu'une filière basée sur les ressources nationales.

- Contribution au Budget de l'Etat. Ce critère permet de connaître la contribution globale au budget de l'état par les taxes et impôts divers (essentiellement par les droits de douane et les impôts indirects).

- Contribution au Budget de l'Etat. Ce critère permet de connaître la contribution globale au budget de l'état par les taxes et impôts divers (essentiellement par les droits de douane et les impôts indirects).

- Critère de déséquilibre du marché. Il mesure l'équilibre entre la consommation globale nationale marchande (hors autoconsommation) et la production locale. Ce coefficient permet de connaître la part de la production nationale dans la consommation marchande, essentiellement le marché urbain. Plus il est proche de 1, plus la part des importations est faible, et inversement.

- Critère de répartition de la Valeur Ajoutée. Il est aussi appelé critère de la pauvreté. Pour qu'une filière soit efficace et performante, il faut que les agents puissent tirer un revenu suffisant de l'investissement en capital et en travail de leur activité dans la filière. Bien souvent, la production est le parent pauvre de la chaîne de valeur, alors qu'il doit représenter au moins 1/3 de la valeur ajoutée. Il s'agit donc de comparer ce pourcentage (Valeur Ajoutée de la production / Valeur Ajoutée globale) à ceux de la transformation (quand elle existe) et de la commercialisation.

-Critères complémentaires. Ces critères ne sont pas techniques mais issus de l'observation objective des 12 chaînes de valeur. Ils sont notés également de 5 à 0. Quel est le niveau de structuration de la filière, sa capacité à se structurer facilement ? Quel est le niveau de financement global de la filière ? Si le financement existe, est-il fluide et facile, local ou international, son origine est-elle publique ou privée ? Quel est le niveau de l'environnement de la filière, au niveau de la recherche, de l'appui technique, de la formation, des systèmes d'information, de la qualité (label), etc.... ?

Il s'agit de 4 groupes de filières suivantes :

1. Les filières qui représentent une importance majeure pour la vie économique du Congo : **A, B, L.**
2. Les filières qui ne font pas appel aux importations pour exister et qui ont un potentiel important : **F, G, H, I, J.**

3. Les filières peu développées et qui font appel aux importations de substitution, et qui toutefois ont un potentiel de production : **C, D E.**
4. Les filières basées sur l'importation non substituable : **K**

**Le PADEF** dans son action a travaillé sur des filières agricoles suivantes :

-le manioc, en proposant son industrialisation et créer un centre d'affaire dans le milieu paysan, le projet s'est senti lui-même préoccupant et une telle idée difficile à réaliser dans le milieu paysan, l'agro transformation du manioc non maîtrisée ;

-l'aviculture, ou la stratégie de mettre ensemble les sujets mâles et femelles des souches améliorées et les œufs devraient être incubés naturellement par les poules locales chez les paysans, pas de résultats concrets ;

-le plantain, les plants ont été sélectionnés et distribués, le projet est sans retour relatif au résultat ;

-l'igname, par multiplication des souches Nkouo et Bétébété ont donné de bons résultats selon le projet.

Les études menées par le PADE et le PADEF sur les filières agricoles ont jeté des bases à notre étude en nous permettant de prendre les cris de cœur des producteurs agricoles et des administrations publiques pour proposer les plates formes filières agricoles.

Aussi, les difficultés multiformes évoquées par les deux projets à savoir le PADE et le PADEF nous ont aidé à réfléchir et proposer le mode opératoire des plateformes filières identifiées.

Au final, en faisant une étude approfondie qui concilie les orientations du PND, PNDA, les études sur les filières menées par le PADE, le PADEF et la stratégie agropastorale et halieutique initiée par le MAEP, les cris de cœur des acteurs privés et les administrations publiques, et surtout avec la règle de « **Pas de marché, pas de filière** », sont retenues les **plateformes filières agricoles suivantes par ordre de priorité : Manioc ; maïs ; aviculture ; soja ; banane plantain ; aliment de bétail ; arachide ; maraichage ; gros et petit bétail ; pêches ; café-cacao ; palmier à huile ; igname et pomme de terre ; haricot ; oignon et riz ; le porc.** La majorité souhaite de procéder par une phase pilote dans la mise en place des plateformes.

### 5.3.2. Organisation des Plateformes Agricoles

Les plateformes agricoles sont constituées à partir des filières agricoles porteuses dans l'économie nationale. En outre, Tous les groupes de travail ou partenariats au sein de la plateforme sont établis en principe pour faciliter le dialogue et la coordination entre les partenaires publics et privés .Il est de plus en plus important de ménager des possibilités de dialogue, de réseautage et de coordination entre le secteur public et le secteur privé pour qu'ils puissent répondre de manière proactive et efficace aux exigences concernant la productivité et la commercialisation des produits agricole, l'accès aux marchés et aux nouvelles questions.

Des Groupes de travail peuvent être créés au sein des plateformes pour résoudre un problème concret au sein de la plateforme ; ils sont considérés comme un partenariat public-privé efficace spécifique, tel que les semences et la qualité, une pathologie animale, un ravage des cultures....

La participation du secteur privé à l'élaboration des politiques agricoles publiques revêt une incidence positive et meilleure.

**Phase 1 : Identification d'un intérêt commun.** Dans le domaine agricole, comme dans la recherche-développement agricole, le "point de départ" est généralement l'identification d'un problème technique ou technologique à résoudre, un problème d'augmentation de la productivité ou d'une possibilité commerciale à saisir. Dès le début, les parties intéressées doivent examiner et définir leur(s) intérêt(s) commun(s). Ils traitent les problèmes de survie de la plateforme filière.

**Phase 2 : Conception d'une Entente.** Au cours de cette phase, les intéressés examinent le but de l'entente ainsi que les intérêts et les capacités des partenaires potentiels. Il s'agit de savoir comment le partenariat va fonctionner en termes de gouvernance et d'organisation, de financement et de dispositions juridiques, et quelles seront ses activités spécifiques. Les questions clés à examiner seront notamment

les suivantes : - besoins et sources de financement et contributions de chacun des partenaires ;  
- répartition des avantages et des bénéfices (s'il y a lieu)-structure et organisation du partenariat, y compris les processus de décision et de communication- activités spécifiques à exécuter. Ces discussions peuvent aboutir à un accord formel (contrat ou accord) ou informel entre les partenaires.

**Phase 3 : Fonctionnement du partenariat.** Sur la base de l'accord conclu dans la phase précédente, le partenariat devient opérationnel.

**Phase 4 : Suivi et évaluation.** Le partenariat peut être évalué pour différentes raisons, par exemple justifier l'emploi des fonds, la productivité agricole, la répartition des gains, bref pour déterminer si les résultats escomptés ont été obtenus et avec quelle efficacité, etc.

**Phase 5 : Cessation ou poursuite.** Après avoir évalué le partenariat et examiné si les résultats escomptés ont été obtenus, les partenaires doivent décider de poursuivre le partenariat ou d'y mettre fin. Le partenariat peut se poursuivre si les intérêts initiaux des partenaires ont été élargis et consolidés ou si le problème initial n'a pas encore été résolu et qu'il faille améliorer les performances.

### **5.3.3. Mécanismes de financement des plateformes agricoles**

Les plateformes agricoles sont financées au moyen de divers instruments, notamment des prêts de banques commerciales ou publiques, des investissements privés et des subventions de l'État, sans oublier les épargnes des producteurs agricoles eux-mêmes. Ceux qui sont axés sur la fourniture de biens publics ou qui réunissent des petits producteurs sont souvent financés essentiellement par des fonds publics, qui peuvent provenir des partenaires de développement et des donateurs ainsi que des gouvernements nationaux. Dans certains cas, par exemple au sein d'une plateforme, un partenariat peut être créé pour lutter contre des maladies animales ou contre des ravageurs recevront probablement un financement public plus important que ceux qui ont pour but de valoriser une variété ou de se positionner sur le marché. En effet, dans le premier cas, il s'agit de fournir un bien public (santé des personnes ou des animaux ou préservation des végétaux) qui ne pourrait pas être fourni efficacement par le secteur privé seul et cela est souvent lié à une stratégie gouvernementale. Dans le second cas, il s'agit de poursuivre un intérêt privé ou sectoriel pour l'amélioration de l'accès aux marchés d'un produit agricole particulier. L'Etat a besoin d'un nombre restreint des vrais représentants des producteurs au dialogue, il faut que le secteur privé soit bien organisé pour poser correctement ses préoccupations qui seront aussi correctement comprises par les administrations publiques ; ce qui conduira aux éventuelles solutions satisfaisantes pour l'ensemble des parties prenantes. Tout cela conduit à une approche collaborative. Une plateforme doit compter sur elle-même, elle doit arriver à s'autofinancer ; c'est un critère d'existence d'une plateforme filière. L'Etat vient que pour faciliter et orienter et protéger les actions des producteurs déjà organisés en plateforme spécialisée. D'où la nécessité d'avoir pour l'Etat des vrais producteurs agricoles responsables.

### **5.4. Mode opératoire d'une plateforme agricole**

En discutant avec les administrations publiques et les acteurs privés lors de l'enquête qualitative, il se dégage l'intérêt des plateformes par filière mais sur deux approches. La

première est celle-des plateformes possédant des représentants de l'administration et des producteurs, -les plateformes gérées à 100 % par les acteurs directement impliqués dans la filière agricole. La majorité des personnes ressources rencontrés plaident en faveur de la 1<sup>ère</sup> approche où les acteurs du secteur public joueraient le rôle de facilitateur (point de vue du focus group) ou occuperaient la fonction d'animateur principal dans le bureau de la plateforme (des chefs des secteurs agricoles).

#### **5.4.1. Les principaux outils de fonctionnement d'une plateforme**

Le bon fonctionnement d'une plateforme nécessite l'élaboration et l'utilisation du règlement intérieur, les statuts, la charte assortie d'une feuille de route contrôlé chaque 6 mois, agrément de la préfecture, autres outils basiques du fonctionnement d'une organisation (cahier des cotisations, cahier des dépenses ou journal, cahier de présence, répertoire des membres et des partenaires, etc.). La plateforme devrait avoir un compte bancaire, car une plateforme a plusieurs sources de financement (cotisations des membres, revenus des prestations des membres, subventions, etc.). Elle doit avoir une vision, des objectifs et des missions. Elle doit avoir un cadre de suivi des activités et une méthodologie du plaidoyer et du lobbying. Elle doit être autonome financièrement nonobstant des aides de l'Etat et des dons et legs ; les cotisations statutaires sont la source capitale des activités d'une plateforme.

#### **. La structuration du bureau et la fréquence des réunions d'une plateforme**

Le bureau exécutif de la plateforme comprendrait : un président (issu des grands producteurs par exemple), un vice-président (issu des petits producteurs), un secrétaire (issu des producteurs moyens), un trésorier (parmi les grands producteurs) et un trésorier adjoint (issu des petits ou moyens producteurs).

L'activité du bureau exécutif devrait être contrôlée par une commission de contrôle et vérification composé au moins de deux à trois membres parmi les trois types de producteurs. Cette commission pourrait évaluer 1 fois par semestre l'activité du bureau exécutif.

Les membres des bureaux devraient être choisis au cours d'une assemblée générale, ils devraient obéir aux critères d'éligibilité définis par les producteurs eux-mêmes.

#### **. Les potentiels objectifs d'une plateforme**

La mise en place des plateformes serait une opportunité de structuration des filières agricoles en République du Congo en général et plus particulièrement dans les départements de Pointe-Noire, Kouilou et Niari. La plateforme serait l'intermédiaire immédiat entre les autorités en charge des questions agricoles et les producteurs, un organe assermenté pour parler au nom des acteurs de ladite filière. Les plateformes poursuivraient plusieurs objectifs parmi lesquels :

- favoriser l'échange d'expérience entre les membres de la plateforme ;
- favoriser l'échange des acteurs sur les problèmes de la filière ;
- favoriser l'échange sur les réformes dans le secteur agricole ;
- faire un plaidoyer auprès des autorités administratives sur l'accès au foncier et l'amélioration de l'environnement des affaires ;
- favoriser des appuis diverses entre les membres de la plateforme ;
- favoriser l'entraide et l'assistance entre les membres de la plateforme ;
- former des synergies pour capter les aides extérieures ;
- identifier les opportunités agro-industrielles (mettre en place des unités de transformations, rechercher des marchés pour le placement des produits agricoles, etc.) ;
- renforcer les capacités des membres de la plateforme (formations et recyclages) ;
- soumissionner aux appels à projet pour solliciter des financements ;
- effectuer des prestations des services (conseil et appui technique) ;
- identifier les sujets ou thèmes à traiter dans le cadre du dialogue public-privé ;
- désigner les représentants de la plateforme pour la participation aux ateliers multi-acteurs (sessions de dialogue)
- participer aux ateliers multi-acteurs en vue d'un dialogue public-privé (sessions de dialogue).

#### **5.4.2. Le processus de mise en place d'une plateforme des acteurs directs impliqués dans une filière agricole**

La tenue des sessions de dialogue public-privé nécessite au préalable une bonne structuration des acteurs directs de la filière concernée autour d'une plateforme. La mise en place d'une plateforme se réalise en plusieurs étapes, parmi lesquels :

1. l'identification des acteurs (posséder un fichier des principaux acteurs impliqués dans la filière : agriculteurs, ONG d'appui au développement, association des producteurs, etc.) ;
2. l'identification des sources de financement de l'atelier de mise en place ;
3. la sensibilisation des acteurs sur la plateforme (importance, mode de fonctionnement, etc.) ;
4. la mise en place d'un bureau provisoire chargé d'élaborer les ébauches de statut et règlement intérieur (document juridique de la plateforme)
5. l'organisation d'un atelier départemental faisant office d'une assemblée générale (validation des documents juridiques et mise en place du bureau) ;

6. la démarche d'obtention de l'agrément (lenteur administrative, obtention au bout d'un an) ;
7. la mise en place d'un plan d'action (si il y a absence de compétence interne, envisager le recrutement d'un spécialiste pour l'élaboration d'un plan d'action assortie d'un Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA) pour le bureau de la plateforme ;
8. la mise en œuvre du plan d'action/PTBA par le bureau exécutif élu de la plateforme ;
9. le suivi et l'évaluation du PTBA par la commission de contrôle et vérification de la plateforme

### **5.5. Potentiels freins au fonctionnement d'une plateforme agricole**

Il est important de signaler quelques freins qui souvent entravent dans la majorité des cas le bon fonctionnement d'une plateforme. Ces freins doivent être pris en ligne de compte pour le bon fonctionnement des plateformes.

1. Absence d'assistance technique et financière (formation, absence de financement et de cotisation des membres de la plateforme)
2. Absence de sensibilisation des agriculteurs et de formations des responsables des plateformes ou des animateurs (gestion de la plateforme, rédaction des projets et recherche de financement, etc.)
3. Mauvais choix des délégués des producteurs et des représentants de l'Etat (exemple : délégués ou points focaux non dévoués)
4. Non-respect des attentes des producteurs
5. Révision des lois sur les indemnisations des cultures et sur les taxes phytosanitaires
6. Non-implication des membres de la plateforme dans le suivi des projets de la filière ;
7. Absence de consultations des plateformes par les autorités en charge des questions agricoles lors de l'élaboration des stratégies et projets de développement des filières agricoles ;
8. Egoïsme des grands producteurs (influence des grands producteurs sur les petits producteurs ;
9. Asymétrie d'information entre les acteurs au sein de la plateforme
10. Absence d'échange d'information entre les décideurs et les animateurs des plateformes d'une part, et des animateurs et membres de la plateforme d'autre part ;
11. Lenteur de l'administration pour l'obtention de l'agrément ;

12. Hésitation ou faible engouement des producteurs et groupements à intégrer les plateformes (mauvaise compréhension de l'initiative, manque de motivation des membres, non-acceptation du projet par les producteurs)

13. Refus du partage d'expérience par la majorité des producteurs ;

## **6. RECOMMANDATIONS**

Les résultats de la présente étude ont abouti à un certain nombre de recommandations.

-Le ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche est l'organisateur et la plate tournante du Dialogue public privé agricole ;

-Les entités concernées et impliquées dans le Dialogue public privé agricole sont la primature, le ministère en charge des questions agricoles, le ministère en charge du secteur privé, le ministère en charge des petites et moyennes entreprises, le ministère en charge des questions du foncier, le ministère en charge des territoires et des collectivités locales, le ministère en charge des finances, le ministère du commerce, le ministère en charge de la formation et la recherche agricole, les producteurs, les partenaires techniques et financiers au développement, le conseil départemental, le représentant des entreprises de la microfinance ;

- Le PDAC sous le MAEP devrait organiser un forum sur le bien-fondé du dialogue public privé agricole, la clarification des concepts du dialogue public privé agricole, l'intérêt des plateformes filières et le mécanisme de financement et de fonctionnement d'une plateforme filière agricole ;

-Le PDAC, sous le MAEP devrait procéder à l'organisation du dialogue privé-privé agricole ;

-Le PDAC, sous le MAEP devrait procéder à l'information et la sensibilisation des producteurs sur l'importance des plateformes filières et leur régime fonctionnel ;

-Le PDAC, sous le MAEP, devrait à court terme recruter un consultant, spécialiste en agriculture de haut niveau académique pour étudier et analyser les filières susceptibles d'être converties en plateformes agricoles ;

-Le PDAC, sous le MAEP devrait procéder à court terme à la mise en place des plateformes basées sur des filières agricoles ;

## **7. CONCLUSION**

C'est à la demande du PDAC que la présente étude a été réalisée. Elle a mis à sa disposition certains éléments du dialogue pour lui permettre de comprendre le mode opératoire pour la mise en place d'un dialogue public-privé sectoriel, plus précisément dans le secteur agricole, mieux connaître les préoccupations des agriculteurs au sens large pour y apporter des solutions appropriées. Les parties prenantes à savoir les administrations publiques et les acteurs privés agricoles reconnaissent chacune ses responsabilités et ses faiblesses dans leur organisation et leur fonctionnement, et que chacune des parties devrait mettre de l'ordre dans son camp avant de prétendre à respecter les engagements qui seront pris à chaque concertation pour rendre le dialogue public privé agricole permanent et efficace. En d'autres termes, le dialogue public -public et le dialogue privé- privé précèdent le dialogue public- privé. Le DPPA offre aux parties prenantes l'opportunité d'identifier les problèmes et de proposer des solutions dans un cadre sûr et structuré, et il contribue à traiter et surmonter les problèmes de bonne gouvernance et de communication entre les acteurs privés et publics. Il s'agit d'un outil ainsi que d'un processus qui renforce la transparence, l'obligation de rendre compte et la durabilité autour des réformes et autres issues qui, en définitive, amélioreront le climat d'investissement, stimuleront la croissance et créeront des emplois. Le Ministère de l'Agriculture souffre de déficit des moyens financiers malgré parfois le budget alloué par l'Etat, les décaissements sont difficiles à effectuer. Les ministères en charge des finances et du commerce sont indexés d'être à l'origine des ruptures de processus de la bonne marche d'une initiative offrant une opportunité au développement du secteur agricole ; ils doivent jouer leur part de responsabilité pour contribuer à l'augmentation de la production agricole nationale qui commence par un dialogue durable entre les parties prenantes. Les sociétés coopératives sont des acteurs incontestables du dialogue privé- privé agricole et le dialogue public-privé agricole car l'acte uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés coopératives leur confère un avantage d'être acteurs des activités économiques par rapport aux individualistes producteurs qui s'emploient encore pour le social, restant dans la loi de 1901, loi des associations œuvrant à but non lucratif. Ainsi dit, les vrais producteurs agricoles du dialogue devraient être les producteurs organisés. Il est important de rappeler qu'il n'est pas toujours facile de chuter de l'agriculture itinérante à l'agriculture commerciale, d'où le PDAC devrait faire l'état des lieux des bénéficiaires producteurs du PDARP, répertorier ceux qui ont grandi en activité, et les prendre en ligne de compte pour qu'ils se développent davantage et arrivent à la commercialisation de leur produit.

## **Annexe1 : Argumentaire pour la prise des rendez- vous de l'enquête**

*Bonjour Monsieur/Madame, je m'appelle ParisseAkouango, Professeur des sciences agricoles, Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie et de Foresterie, je réalise en ce moment une enquête auprès des administrations publiques et privées, les ONG agricoles, les chefs des projets agricoles, les chefs des départements et les chefs des secteurs agricoles, les exploitants agricoles et autres dans toutes les antennes agricoles du pays, notre Congo. C'est à la demande du PDAC qui voudrait bien chercher à comprendre le mode opératoire pour la mise en place d'un dialogue public-privé sectoriel, plus précisément dans le secteur agricole, pour mieux connaître les préoccupations des agriculteurs au sens large pour y apporter des solutions appropriées. Je serai dans votre zone tel jour, j'aurai souhaité vous rencontrer, l'enquête durera à peu près une heure et demie. A quel moment est- ce possible que je passe chez vous ? Votre nom je l'ai eu au Projet PDAC, je l'ai choisi par hasard. C'est important qu'on ait l'avis de tout le monde dans le secteur agricole. Merci de votre disponibilité et à bientôt.*

## Annexe 2 : Liste des personnes enquêtées

N°	Noms et Prénoms	Fonctions	Contacts
01	M. NSILOULOU Anatole	Chef de secteur agricole de Tié – Tié, Pointe Noire	06 621 20 02 04 073 53 71
02	Mme Evelyne TCHICHELLE	Secrétaire Générale de la Chambre de Commerce, d'Industrie, d'Agriculture et des Métiers (CCIAM) de Pointe- Noire	05 345 90 30 <a href="mailto:evypaty@yahoo.fr">evypaty@yahoo.fr</a>
03	M. NANITELAMIO Vincent	Conseiller chargé de la section agricole et pêche à la Chambre de Commerce, d'Industrie, d'Agriculture et des Métiers (CCIAM) de Pointe-Noire	06 903 01 64
04	M. Patrick MISSAMBA LOLA	Chef d'unité Gestion Sociale et Environnementale au CRDPI, Secrétaire national permanent de la plateforme multi acteurs mangroves	06 680 00 82
05	M. LIKIBI Henri Gualbert	Eleveur / chef de section petit élevage à la mairie de Tié-Tié	05 343 03 70 06 636 91 06
06	M. NKOUKA LEMVO Brice	Maraîcher de Nanga	05 317 48 83
07	M. KISSOUSSOUE Brice	Président de la coopérative Terre Fertile (maraîchage / élevage)	06 645 8290 05 544 99 65
08	M. BAKELA Gislain	Représentant de la coopérative Fredelle	06 658 06 40 05 553 44 06
09	M. BAHOUOUNA Christel Crémeux	Chef de secteur agricole de Loango, Kouilou	06 664 56 50
10	KIMBEMBE Jean Emmanuel	Ex chef de secteur agricole de Louvakou, Niari	06 653 03 86 05 787 76 45
11	M. MANDIKOU Maurice	Boutiquier vendeurs d'intrants agricoles (pesticides, semences et fertilisants) au site d'Agri Congo	06 673 7412
12	M. IPEMBA Euphreme	Directeur départemental/Brazzaville	066805290
13	NTANDOU Marcel	DD	066752201
14	DZOUALA née MBOUNGOU BANIAKANA Martine	DD	066666786
15	ELENGA TSONO Pascal	DD	066619530
16	EDZOBI Rufin	DD	068710406
17	MAKELA Edgard Pascal	DD	069641266
18	MBOU Jean Paul	DDA	069583615
19	MIFOUMA Jean Rodrigue	DD	065260010
20	IBARA Jean	DD	055284679
21	Mme BITA-KOUA, née Evelyne EBAKA	DDE	055238196
22	NGOTENI Roger Ernest	DDE	055223818

23	DIAHOUKOU-BAHAMBOULA Rodrigue Gamard	DDA	069306512
24	NZONZI Romuald	DDA	05.549.38.29
25	Mme BOUITY, née Sylvie Rachel LOUNGUI	DDE	05.523.76.76/06.644.67.24
26	Mme NTANDOU, née Emma Clarisse BEAUMAT	DDA	05.664.45.68/06675.22.01
27	Simon Pierre BAHAKOULA	DDE	06.627.80.63/04.427.61.16
28	Pierre Robert MPIAYA	DDE	06 867 66 17/05 550 38 69
29	Jean Léonard ZOUBAKELA	DDA	05 771 07 28/06 679 37 56
30	Nestor INDEO	DDE	05 504 99 30 / 06 971 54 75
31	Gloire Alvharith NKASSA	DDA	06 600 56 17
32	Belvien ONDO KANDZA	DDE	06 636 05 78 / 05 578 62 25
33	Fernand Dieudonné BIBALOU	DDE	05 526 76 47 / 06 926 76 47
34	MASSENGO Rufin	DDP	06 664 79 95
35	NGASSIKI OKANDZA Gaston	DDP	
36	MBANI Jean Paul	DDP	06 673 19 30
37	MAKOUTOU Thibault Herman	DDP	06 670 41 64
38	NGUILA Victor	DDP	06 957 63 29
39	EBOUNAKA Hervé	DDP	06 950 36 36
40	EBONKOLI Blaise		05 761 57 34
41	ELASSA OSSALE	DDP	06 984 68 81
42	IKESSI Antoine	DDP	06 642 11 23
43	MBOLA Alphonse	DDP	06 664 30 60
44	MAMBIALA MASSENGO Franck	DDP	06 638 49 72
45	BANTSIMBA Mesmin Edgar	CSA	055946302
46	Mme MBOUKOU Flavie Jeanne Marie	CSA	069172075
47	MABORI Monique	CSA	066726707
48	Mme MOUTOMBO MALANDA	CSA	066635299
49	MBOLA Alphonse	CSA	066643060
50	Solange ONGOLY	PAM	068601281
51	NDZOUNZA Urbain	DGPSP	066586110
52	BOPAKA DJIBRIL	UNOC	
53	NGUEMBO Rusty	Agro 4	069401994
54	DAMBA JEANNIN	PADE	066556371
55	DOUMANI SAMUEL	PADEF Niari	066791454
56	GOKABA Gabriel	CSA	068775825
57	NDINGA André	CSA	069816901

58	EBALAMPE Levy	CSA	066296612
59	MVOUEZOLO Gersaint	CSA	066997987
60	NGUIMBI Jean Luc	CSA	066750248
61	NGUEKOU Benedicte	CSA	
62	GANONGO Georges	Administration	
63	Mr.TOBI	Administration	
64	MISSOKO Richard	Doctorant exploitant agricole	068559504
65	MAMBIALA MASSENGO FrancK	DD	066384972
66	ANGADZA Gael	Stagiaire en exploitation agricole	069390881
67	DIMI Silvere	Stagiaire à la ferme KILA à Oyo	069552074
68	BALENGUE Michel	Terre et vie	069293186
69	ALANGA Alain Jules	Producteur Ovin	066897830
70	Mme BOLEMAS née KENGUEPOKO Marie Martial Félicité	Administration secteur privé	055567521
71	ALANGA Alain Jules	Petits ruminants Mbamou	066897830
72	EKOLA Romuald	Pêcheur Yoro Mbamou	064504405
73	KAYA Jean	Agruma exploitation	066517825
74	VOKA Jean	Association SALA	055280284
75	NZOUANI François	Cacao banane Ouessou	044780145
76	MOUTOUKOUEND A J.P. MIMI FPIPAC	Producteur et importateur	065486523
77	BAZABIDILA Jean Thomas	Pêcheur à Yoro	066461154
78	NKOUNKOU Florentin	Agriculteur site Soungui	055565344
79	BAZADILA Jean Thomas	Pêcheur fleuve Congo Brazzaville	066461154
80	Madame LOUZOLO	Maraichère Nicole OBA Talas	057613063
81	BOBAN Adolphe	Coopérative Avi+Maraichage	055799042
82	NGANGA NKOUNKOU	Eleveur des porcs KM 17	066948335
83	NGOMA Jean	Eleveur des porcs Mfilou	066908443
84	NZOLAMESSO André	Eleveur, CapellaMayangaCoopérative, Agri Congo	066688146
85	KIMBOULOU Georgette	Maraichage zolakitouani Ferme Nzoko/kinsoundi	066334050
86	LOUBOUNDA Samuel	Maraichage, terre promise Agricongo	068278750
87	DAMBA Jeannin	PADEF	
88	DIRAT Benjamin	PADE	
89	OSSETOUMBA	ONG	

**Annexe3 : Liste des antennes agricoles**

<b>Antennes agricoles</b>	<b>Localités</b>
<b>Pointe noire</b>	Pointe noire Niari Kouilou
<b>Nkayi</b>	Bouenza Lékoumou
<b>Kinkala</b>	Pool Brazzaville
<b>Ngo</b>	Plateau ; Cuvette Cuvette- Ouest
<b>Ouessou</b>	Sangha Likouala

-----  
PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT  
DE L'AGRICULTURE COMMERCIALE  
-----

UNITE NATIONALE DE COORDINATION DU PROJET  
-----

**Termes de référence pour le recrutement d'un consultant chargé de faire  
un état des lieux du dialogue public privé dans le secteur agricole**

**Contexte et justification**

La République du Congo et l'Association Internationale de Développement (IDA), Groupe de la Banque mondiale, ont signé, le 20 septembre 2017, un Accord de Financement, d'un montant de 100 millions de dollars US, pour la mise en œuvre d'un Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC).

Le PDAC a pour objectif de développement d'améliorer la productivité des agriculteurs et l'accès aux marchés des groupes de producteurs et des micro, petites et moyennes entreprises agroindustrielles dans les zones sélectionnées, et d'apporter une réponse immédiate et efficace en cas de crise ou de situation d'urgence répondant aux critères d'admissibilité.

La mise en place des plateformes de dialogue public privé sectoriel est prévue dans l'Accord de Financement relatif au PDAC, afin de faire participer le secteur privé aux réformes sectorielles pouvant contribuer au développement de l'agriculture commerciale. En 2019, il est prévu de recruter un consultant individuel qui proposera le mode opératoire de cette activité et proposera les actions devant concourir à la réalisation de cet objectif, à partir de 2019.

**Objectif de l'étude**

L'objectif de la mission est de permettre au PDAC de comprendre le mode opératoire pour la mise en place d'un dialogue public-privé sectoriel.

De manière spécifique, il s'agit de :

- faire un état de lieux du dialogue public privé dans le secteur agricole, en s'appuyant notamment sur les réformes engagées dans le cadre du projet PADE ;

- esquisser une forme d'organisation du dialogue public-privé dans le secteur agricole ;
- déterminer les entraves au dialogue public privé sectoriel ;
- proposer toute solution pouvant renforcer le dialogue public privé sectoriel ;
- proposer une liste d'au moins 10 plateformes départementales sectorielles à mettre en place et à appuyer, et en proposer une priorisation, le cas échéant ;
- proposer le mode d'opérationnalisation des plateformes pour le développement de l'agriculture commerciale ;
- faire toute recommandation utile.

### **Résultats attendus**

Les principaux résultats attendus de l'étude sont :

- un état des lieux du dialogue public privé dans le secteur agricole est réalisé ;
- les entraves au dialogue sont connues ;
- la liste des plateformes à soutenir est proposée, avec priorisation ;
- des actions à mettre en œuvre et devant conduire à la réalisation de l'objectif de mise en place est définie, éventuellement avec un calendrier des actions à exécuter ;
- le mode d'opérationnalisation des plateformes pour le développement de l'agriculture commerciale est proposé ;
- un rapport de l'étude est produit.

### **Méthodologie de travail**

Le consultant travaillera sous la supervision de l'UNCP. Il sera en relation avec les services compétents de l'Etat, le secteur privé, le patronat, la société civile. Le consultant s'appuiera particulièrement sur les études réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du PADE et sur les recommandations du secteur privé. Il rencontrera, entre autres, les chambres consulaires, les unions patronales et les regroupements de petits producteurs tels que les clusters et les services compétents de l'Etat (agriculture, secteur privé, commerce, PME, PADEC...).

### **Profil du Consultant**

Le consultant devra avoir :

- un diplôme supérieur (BAC+3 au moins) ;
- une expérience d'au moins 3 ans dans la conduite ou le suivi du dialogue public privé ;
- réalisé ou participé à la réalisation d'une étude similaire ;
- une connaissance du secteur agricole et/ou des PME ;
- de bonnes connaissances de l'outil informatique (Word, Excel).

### **Lieu et durée de la mission**

La mission se déroulera en République du Congo. La durée de la mission est de 30 jours, répartie comme suit :

- 7 jours : revue documentaire ;
- 7 jours : rencontres et visites de terrain ;
- 7 jours : rédaction du rapport provisoire ;
- 4 jours : prise en compte des commentaires/amendements de l'UNCP ;

- 5 jours : production du rapport final.

**Financement** : Cette activité sera financée par la composante 2 du PDAC.